This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

Digitized by Google

840.6
M558
1789
July
no. 28

MERCURE DE FRANCE.

(N°. 28.)

SAMEDI 11 Juillet 1789.

JUILLET a 31 jours & la Lune 29. Du 1er. au 31, les jours décroissent de 28′ 50″ le mat., & de 29′ 24″ le soir.

JOURS du MOIS.		NOMS DES SAINTS.	J. de L.	PHASES de la LUNE.	Temps moyen au Midi vrai. H.	M.	S.
1	merc.	Martial, Évêque.	9		0	3	25
2	jeudi.	Visitation de la Vierge.	10		0	3	37
3	vend.	Anatole, Ev. de Laodic.	11		0	3	48
4	sam.	Translation de S. Martin.	12		0	3	58
5	5 D.	Ste. Zoé, Martyre à Rom.	13		0	4	9
6	lundi	Tranquillin, Martyr.	14	☉ P. L.	0	4	19
7	mardi	Aubierge.	15	le 7, à 8	0	4	28
8	merc	Ste. Élisabeth, Reine.	16	h. 40 m.	0	4	37
9	jeudi	Cyrille, Évêque.	17	du matin.	0	4	46
10	vend.	Ste. Félicité.	18		0	4	55
11	sam.	Translation de S. Benoît.	19		0	5	3
12	6 D.	Gualbert.	20		0	5	10
13	lundi	Turiaf, Évêque.	21		0	5	17
14	mardi	Bonaventure, Évêque.	22	☾ D. Q.	0	5	24
15	merc.	Henry, Empereur.	23	le 15, à 11	0	5	30
16	jeudi.	Eustate, Évêque.	24	h. 30 m.	0	5	36
17	vend.	Sperat & ses Compagn.	25	du matin	0	5	41
18	sam.	Thomas d'Aquin, Doct.	26		0	5	45
19	7 D.	Vincent de Paule, Prêtre.	27		0	5	50
20	lundi	Ste Marguerite.	28		0	5	54
21	mard	Victor, Martyr à Marf.	29	● N. L.	0	5	57
22	merc.	Ste Marie Magdeleine.	1	le 21, à 4	0	5	59
23	jeudi.	Apollinaire, Év. & Mart.	2	h. 10 m.	0	6	1
24	vend.	Ste. Christine.	3	du soir.	0	6	3
25	sam	Jacques le Majeur.	4		0	6	4
26	8 D.	Christophe.	5		0	6	4
27	lundi	Georges.	6		0	6	3
28	mardi	Ste. Anne & S. Joachim.	7	☽ P. Q.	0	6	2
29	merc.	Loup, Évêque.	8	le 29, à 6	0	6	1
30	jeudi.	Ignace de Loyola.	9	h. 29 m.	0	5	59
31	vend	Germain d'Auxerre.	10	du matin.	0	5	56

Digitized by Google

COURS DES EFFETS PUBLICS. 1789.

EFFETS ROYAUX.	Lundi 29.	Mardi 30.	Merc. 1.	Jeudi 2.	Vend. 3.	Samedi 4.
Actions	*Fête.*	$1827\frac{1}{2}$.25	1765.$62\frac{1}{2}$	$1762\frac{1}{2}$.65	1765.$62\frac{1}{2}$	1765.70
D. $\frac{1}{25}$ et						
Emprunt Oct.		363	363		363	363
Id. Décembre 82.						
Lot. d'Avril		650	650	650	648	650
Lot. d'Octobre		510	510	508	503.6	506
Emprunt 125 m.		$5\frac{1}{2}$.$5\frac{7}{8}$.$\frac{3}{4}$	$5\frac{7}{8}$.6.$6\frac{1}{8}$	6.$5\frac{7}{8}$.$\frac{1}{4}$.$\frac{1}{2}$	$5\frac{3}{4}$.5.$5\frac{1}{8}$	4
Id. 80 millions		$4\frac{1}{2}$	$4\frac{1}{2}$			
Sans Bulletin		$10\frac{3}{4}$.11	11	11.$11\frac{1}{4}$.$\frac{1}{8}$	$10\frac{1}{2}$.$\frac{1}{2}$.$\frac{1}{2}$	$11\frac{1}{2}$.$9\frac{1}{4}$
Bulletin		73.72	72	72.$71\frac{1}{2}$	$71\frac{1}{2}$.72	72
Emprunt 110 ms.		830.26	827.30	829.30	848.47	858.63
Bor. c. Ch.						
Caisse d'Escompte		4290.80	4270.52	4265.78	4290.300	4315.25
Rce. de la C.		1030.24	1024	1020.22	1024.27	1030.31
Eaux de P.		770.72		760	765.7	770
E. V. Bord.						

CHANGES du 1.

Amst. $53\frac{1}{8}$.
Lond. $28\frac{1}{8}$.
Ham. $193\frac{1}{2}$.
Mad. 15l. 5s.
Cadix 15l.
Liv. 103.
Gên. $95\frac{1}{2}$.
Lyon.

CHANGES du 4.

Amst. $53\frac{1}{8}$.
Lond. $28\frac{1}{8}$.
Ham. $193\frac{1}{2}$.
Mad. 15l. 2s.
Cadix 15l.
Liv. 103.
Gên. $95\frac{1}{2}$.
Lyon. 1 perte.

Payeurs, six derniers mois 1788, lettre A.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 11 *JUILLET* 1789.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

VERS

A M. DE SAINT-ANGE, *après avoir lu les cinq premiers Livres de sa Traduction d'Ovide.*

SAINT-ANGE, enfin j'ai lu tes Vers;
(J'avois lu ce qu'en dit l'Envie;
Je méprise ses cris & ses complots pervers,
Et de ta Muse poursuivie,
J'ose louer les Chef-d'œuvres divers.
Au Dieu qui t'inspire, ravie,

Digitized by Google

Combien Daphné m'auroit couté de pleurs !
Comme j'aurois du Dieu partagé les douleurs,
Si la Nymphe, en perdant la vie,
N'avoit produit le prix de tes Vers enchanteurs !
Ovide, avec un art extrême,
A métamorphosé tous ses Héros divers ;
Je le soupçonne aussi, lorsque je lis tes Vers,
De s'être transformé lui-même.
Poursuis, achève-les, ces récits merveilleux,
Ces récits séduisans de l'antique Féerie :
Mais Saint-Ange, crois-moi, que tes pinceaux heureux
N'imitent point de la triste Elégie
Les sons plaintifs & langoureux.
Ovide en fit, il étoit malheureux ;
Mais avec lui s'il eût eu sa Julie,
Et s'il eût pu savoir que sa Muse chérie
Par toi devoit un jour être encore embellie,
Il n'eût jamais écrit sur un ton si pleureux.
Pour toi, je ne crains point qu'au fond de la Scythie
Tu sois jamais exilé ;
Mais la Gloire, au besoin, t'y feroit compagnie,
Et tu serois par elle consolé.

(*Par M. Dupuy d'Avignon.*)

Digitized by Google

LE RÉVEIL DES OISEAUX.

Si-tôt que du matin la vermeille Courrière
A blanchi l'horizon d'un voile de lumière,
L'Oiseau sur ses petits s'éveille en soupirant,
Le feuillage animé s'agite en murmurant;
Près de son bien-aimé, gémit la Tourterelle,
Echo songe à Narcisse & gémit avec elle.
Cependant le Soleil, sorti du sein des mers,
En tourbillons de feu, s'élance dans les airs:
La Nuit, pour l'éviter, court dans ses antres sombres,
Le Soleil l'y poursuit & fait pâlir ses ombres.
Quel spectacle enchanteur se découvre à mes yeux!
La Terre s'embellit & naît avec les Cieux.
Dans ses chants vifs & doux, l'Hôte ailé du bocage,
Au Soleil renaissant adresse son hommage.
Près de sa jeune Amante, assis sur un rameau,
Sa voix fait de plaisir murmurer le ruisseau;
La feuille s'en émeut, mollement balancée,
Et la fleur lui sourit de sa tige élancée.
Mais soudain que d'Oiseaux, d'alégresse éclatans,
S'échappent à l'envi des palais du Printemps!
Voyez-vous voltiger leur nation légère
Autour des verts buissons épars sur la bruyère?
Là leur voix se déploie en mille accens divers,
Et fait monter aux Cieux le bruit de leurs concerts.

Digitized by Google

Soleil, épanouis ta face lumineuse !
Embellis l'Univers de ta présence heureuse !
Et vous, Jeux & Plaisirs, venez charmer mon cœur.
L'homme ne vit qu'un jour, & c'est pour la douleur.

(*Par M. Bordeaux.*)

Nota. Ces Vers font partie d'un Poëme sur l'Etude considérée dans les beautés de la Nature & de l'Art.

QUATRAIN

*A Mlle. ***, qui tendit un petit Chien.*

SUR les genoux d'Adélaïde
J'apperçois la Fidélité ;
L'Amour ensemble & la Beauté
Avoient tous deux besoin d'un guide.

(*Par M. le Ch. Fortuné de N***.*)

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Miracle*; celui de l'Enigme est *Niobé* (métamorphosée en Rocher); celui du Logogriphe est *Dameret*, où l'on trouve *Dame*, *Dam*, *Rame*, *Mer*, *Ame*, *Trame*.

CHARADE.

Tu dois, de mon premier, devenir la pâture;
Mon second sert de lit aux pauvres indigens;
La campagne au printemps reçoit de la Nature
Mon tout accompagné de ses riches présens.

(*Par M. l'Abbé Dubois, Et. à Brive.*)

ÉNIGME.

Jouet infortuné des caprices du Sort,
Je n'existe jamais, car je reçois la mort
Un instant avant que de naître,
De la part d'un frère inhumain.
A ces traits, si quelqu'un ne peut me reconnoître,
Il peut, pour me trouver, chercher jusqu'à demain.

(*Par le même.*)

Digitized by Google

LOGOGRIPHE.

Je suis d'un grand usage à tous, petits & grands ;
Mais qu'ils savent, Lecteur, mal payer mes services !
Souvent tout le matin, quelquefois plus long-temps,
Ils me tiennent au feu : voyez donc leur caprice ;
En hiver, j'en conviens, on aime à se chauffer ;
Mais en été, ma foi, l'on voudroit s'en passer.
M'as-tu trouvé ? non, pas encore.
Pour t'informer de moi, parle à ton Cuisinier ;
Tu sauras que je suis de la couleur d'un More ;
On diroit, à me voir, que je n'ai que trois pieds,
Cependant j'en ai sept. Sous d'autres traits peut-être
Plus aisément, Lecteur, tu pourras me connoître.
D'abord avec deux pieds, & sans chercher bien loin,
Tu verras deux enfans de la douce Harmonie ;
Avec trois, ce qui fait le bonheur de la vie,
Qui partage ta peine & calme ton chagrin ;
Avec quatre, Lecteur, tu vois l'objet fidèle
Que chérit une épouse aussi tendre que belle ;
Avec cinq, je te donne un objet désiré
D'un Abbé, d'un Prieur, & de plus d'un Curé ;
Avec six, ce que craint un Ecolier timide,
Ce qui lui sert d'appui, de Mentor & de guide :
Lecteur, encore un autre, & tu m'as deviné ;
Ecoute, l'on me vide à l'heure du dîné.

(*Par le même.*)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Mémoires de Frédéric, Baron de Trenk, traduits par lui-même sur l'original Allemand, augmentés d'un tiers, & revus sur la Traduction; par M. ....

Illi robur & æs triplex circa pectus erat.

3 Vol. in-8°., avec le Portrait & neuf belles Gravures. Prix, 15 liv. A Strasbourg, chez Treuttel; *& à Paris, chez Onfroy, Libraire, rue St-Victor.*

Le motif qui a déterminé M. le Baron de Trenk à traduire lui-même en françois ses Mémoires déjà si connus, & qui déjà avoient fait répandre tant de larmes, est justifié par la déclaration suivante. — » J'ai » écrit, dit M. le Baron de Trenk, en » allemand, l'histoire de ma vie, c'est-à-» dire, celle de mes malheurs. On a voulu » m'imiter ou me traduire, on m'a défi-» guré; néanmoins la Nation Françoise » s'est attendrie sur mon sort; elle a fait

» éclater tout l'intérêt qu'elle daignoit pren-
» dre à ma destinée : je n'en ai pas été
» surpris ; mais mon estime pour elle s'est
» augmentée, & mon cœur lui a juré une
» éternelle reconnoissance. On ne me con-
» noît pourtant pas ; on ne sait qu'une
» partie de ce que je fus, de ce que je suis
» encore. Il faut me faire connoître, je le
» dois : j'existe, me voici ; je suis à Paris.
» J'y viens relever les erreurs de ceux qui
» ont travaillé à mon Histoire. Je réta-
» blirai la vérité telle que je l'ai fait con-
» noître sous les censures & priviléges
» de Berlin & de Vienne ; & je dirai aux
» Ecrivains qui ont élevé des nuages sur
» la réalité de mes malheurs.... *C'est moi,*
» *c'est une victime infortunée, c'est Trenk, en*
» *un mot, qui vous parle ; osez le démentir.*
» La franchise, l'indomptable fermeté de
» mon humeur loyale & chevaleresque,
» ont peut-être seules attiré sur ma tête
» les longues douleurs qui m'ont accablé.
» Pendant quarante années j'ai supporté
» mes maux, je me suis montré supérieur
» à l'infortune ; & quand l'âge & les mal-
» heurs ont blanchi mes cheveux sans
» altérer la vigueur de mon ame, je serois
» assez lâche pour trahir la vérité ! Les
» hommes ont quelquefois une étrange
» idée de leurs semblables «.

Après cette déclaration aussi noble que vraie, & faite pour intéresser tous les Lec-

Digitized by Google

teurs sensibles & les ames honnêtes. M. le Baron de Trenk livre au Public la longue & déchirante Histoire de ses malheurs, le tableau d'une lutte continuelle & incroyable des efforts de l'homme dans les fers, contre le pouvoir absolu, & le déploiement d'un caractère énergique, d'un esprit inventif, & d'une ame tour à tour pénétrée de la plus douce mélancolie, de la sensibilité la plus attendrissante, d'une philosophie pratique & inaltérable, & d'un courage qui brave sans relâche la mort, brise ses fers, terrasse ses gardes, fuit, portant son ami sur les épaules, & sait trouver dans une seconde captivité la même fermeté avec plus de résignation, & partager son temps entre la méditation, un travail ingénieux, & les entreprises pour se sauver une seconde fois. Son Livre est un de ceux qui peuvent devenir d'une utilité constante aux infortunés dans tous les momens de la vie, dans les fers ou hors des chaînes, à la Cour ou dans les Villes : le malheur est partout; & celui qui, au milieu des revers, lira l'Histoire de M. le Baron de Trenk, sentira son courage & ses forces naître, & il aura trouvé le premier Livre élémentaire qui apprenne à l'homme l'art si pénible de ne pas succomber sous le poids des infortunes. C'est à cette portion d'hommes souffrante, & plus commune qu'on ne croit, que s'adressent sans doute les vers

Digitized by Google

qui sont au bas du portrait très-ressemblant de M. le Baron de Trenk.

Vous dont mes longs revers excitent le courroux,

. . . .

Sous l'égide des Loix, enfin rassemblez-vous ;
Que l'homme en liberté, vive, raisonne, & pense.

Quel est le Lecteur qui, en suivant la chaîne des évènemens qui ont pesé sans relâche sur la tête d'un homme brave, innocent & sensible, n'est pas étonné de la modération de ses plaintes contre le Roi qui l'a persécuté avec une cruauté inébranlable? Par-tout M. le Baron de Trenk excuse Frédéric : Frédéric étoit trompé, dit-il ; Frédéric a refusé de m'entendre. Si j'avois été assez heureux, ajoute-t-il, pour rencontrer un ami éclairé, raisonnable, qui eût calmé la vivacité de mon tempérament, il est clair que j'aurois facilement convaincu le Monarque de mon innocence (il s'étoit alors sauvé de la prison de Glatz). Votre fils, avoit écrit Frédéric à la mère de M. le Baron de Trenk, a eu une correspondance imprudente, il doit être puni & faire son année de prison. — Hélas! quand il se sauva, il n'avoit plus qu'un court espace de temps à parcourir pour atteindre au moment de sa délivrance. De cette fuite précipitée, s'est ensuivie une existence toujours tourmentée, & une vie

digne de la pitié des Contemporains & de la Postérité. Tous les cœurs sensibles ne peuvent se défendre de répéter ces expressions de M. le Baron de Trenk. — » Qu'ils » sont malheureux les Habitans des pays » où les expressions du pouvoir absolu » passent comme une monnoie courante ! » où elles écrasent comme le tonnerre ! » qu'ils sont à plaindre quand on peut or- » donner le silence à la voix de la Justice, » & décider, sans espoir de retour, de la » vie, de la fortune, de l'honneur d'un » Citoyen « !

Mais pendant qu'un Roi l'enchaînoit, il étoit un cœur qui gémissoit sur le sort de la victime, & qui faisoit passer jusqu'à elle des consolations, des secours, & luire un rayon d'espérance. Quelle dut être la douleur de M. le Baron de Trenk, quand cette main consolatrice lui écrivit : » Je pleure avec vous ; votre mal est » sans remède ; voici ma dernière, je » n'ose plus risquer. Sauvez-vous si vous » pouvez, je serai pour vous la même » à tout évènement, lorsqu'il sera possi- » ble de vous être utile. Adieu malheu- » reux ami ; vous méritiez un autre sort «. Nous ne leverons point le voile, quelque transparent qu'il soit, que l'Auteur a laissé suspendu sur cette illustre & respectable amie ; mais nous admirons une constance si rare, & un attachement aussi

imperturbable. M. le Baron de Trenk eût été bien ingrat, s'il n'eût aimé un sèxe parmi lequel il a rencontré trois ames aussi aimantes que désintéressées. Aussi, s'écrie-t il avec cet enthousiasme chevaleresque: » Les femmes ! je les ai toujours aimées » avec une sensibilité mêlée de respect. » Cette vénération involontaire, preuve » infaillible d'un amour pur & vrai, dont » tous les cœurs ne sont pas susceptibles, » & qui n'est propre qu'à ceux qui savent » jouir du bonheur d'aimer & d'être aimé, » ne laissoit dans mon ame aucun accès » au libertinage. Je dois aux femmes cette » justice, & je me plais encore à la leur » rendre dans mes adversités ; j'ai trouvé » plus de ressource chez elles que parmi » les hommes. L'idée d'une belle femme » contribuoit seule à égayer mes souvenirs » dans le fond de mon cachot ; l'espoir » d'en revoir un jour, m'aidoit à suppor- » ter les plus grands maux avec une fer- » meté courageuse «.

Nous ne suivrons point M. le Baron de Trenk dans le récit de son évasion, dans ses courses, dans son séjour en Russie ; nous ne répéterons point de quelle manière il a été livré, par une violation du droit des gens, à Dantzick, aux soldats Prussiens. Ces détails sont aussi connus que ceux de sa détention à Magdebourg, & de tout ce qu'il y a souffert. Il devoit succomber

Digitized by Google

sous tant de maux ; mais quel sentiment lui donna des forces ? c'étoit l'Amour. Le Poëme intitulé » *Damon prisonnier à Doris*, » prouve avec quelle véhémence, dit M. » le Baron de Trenk, cette passion agitoit » mon cœur. Je ne voulois abandonner ni » affliger mon amie ; ma vie lui étoit en- » core nécessaire, ainsi qu'à ma sœur, qui, » pour moi, avoit tout souffert, tout ha- » sardé, tout perdu. Je voulois conserver » mes jours pour deux personnes si chères, » & je sentois que pour elles il n'y avoit » pas de malheur que je ne pusse suppor- » ter, point de patience dont je ne fusse » capable «.

Les réflexions qui lui échappent dans les fers, inspirent un sentiment d'admiration pour M. le Baron de Trenk. » C'est en vain, » dit-il, que le sort s'appesantit sur l'homme » qui a appris à réfléchir & à penser ; il sait » dans toutes les circonstances trouver en » lui même des soulagemens & des conso- » lations....... Ah ! le malheur même a » son prix ; il ne faut qu'apprendre à le » connoître.... En vain Fréderic me plon- » gea dans un cachot ; en vain il m'acca- » bla de fers ; toute sa puissance fut inutile ; » la justice de ma cause étoit dans mon » cœur, & j'y trouvois des forces sans cesse » renaissantes «. On trouve tout à la fois dans ces expressions, énergie & sensibilité ; la moralité de celles qui suivent sera ai-

Digitized by Google

sément appréciée. » Jeune homme, dit » M. le Baron de Trenk, travaille avec opi- » niâtreté. Sans le travail on ne peut pas » faire un fonds de ces biens qui ne pé- » rissent jamais. Travaille, c'est dans tes » peines même que tu trouveras ta récom- » pense. Alors, si une destinée persécutrice » veut t'accabler de sa rigueur, suis mon » exemple; apprends de moi à sourire au » sein du malheur, & que mon expérience » serve, s'il se peut, à te rendre sage, hon- » nête, heureux, au moins les derniers jours » de ta vie «. On lira avec le dernier attendrissement les inscriptions qu'il avoit gravées sur les gobelets d'étain, auxquelles il dut l'intérêt qu'on prit enfin à ses malheurs. La souris qu'il avoit apprivoisée, nous rappelle le souvenir de l'araignée de Pélisson, & prouve qu'un caractère prononcé sait tirer parti de toutes les situations de la vie.

Enfin M. le Baron de Trenk voit tomber ses fers. Il est libre, il est rendu à la Société; mais tous ses biens lui étoient ravis. *Je cherchai ma maison*, dit-il, *je n'en avois plus.* Le Lecteur sentira combien est horrible la situation d'un homme qui sort des fers, que la Société a oublié, & dont on a partagé les dépouilles. M. le Baron de Trenk décrit d'une manière bien naturelle & bien vraie, l'état d'un homme dans les premiers momens du retour de sa liberté. » Pendant

Digitized by Google

» les premières semaines qui s'écoulèrent » après mon élargissement, dit-il, j'étois » rarement à moi même, presque toujours » plongé dans des distractions profondes; » quelquefois je m'arrêtois tout court au » milieu de la rue, & je me disois inté» rieurement: Est-ce bien toi, Trenk «?

M. le Baron de Trenk a prévenu nos observations sur le caractère de son Histoire, lorsqu'il a dit: » Si mon Histoire offre » parfois des invraisemblances, si elle res» semble à un Roman, on ne doit pas s'en » prendre à moi; pourquoi mon destin a-t-il » voulu que je fusse soumis à des évènemens » incroyables? Il ajoute: Qui s'élevera con» tre mes écrits? L'homme insensible. Il a » bien raison, & nous pensons qu'il ren» contrera peu de Lecteurs insensibles «.

Revenu à Berlin, il trouva auprès de Frédéric-Guillaume, bonté, justice, des dédommagemens, & un accueil honorable; il y retrouve une amie dont l'attachement n'avoit point changé, & quand il croit au bonheur, il a bientôt à pleurer cette illustre amie. Il trace des Princes de la Famille Royale de Prusse, un portrait flateur, & on sent que la reconnoissance n'est pas le moindre des sentimens qui aient rempli durant toute sa vie le cœur de M. le Baron de Trenk.

Veut-on contempler un tableau délicieux & patriarcal: qu'on se représente M. le

Digitized by Google

Baron de Trenk au milieu de ſes enfans, vis-à-vis ſon épouſe, & qu'on liſe: » Mes enfans ! hélas ! le pouvoir m'a dé» pouillé des richeſſes dont j'aurois fait » votre héritage, & je n'ai pas la force » néceſſaire de vous rendre ce qu'on m'a » uſurpé. Je pleure......... Mes enfans » devinent mon chagrin : j'entends pro» noncer le doux nom de père....... En » ce moment mon cœur ſe rajeunit ; je » reprends tout l'orgueil & tous les plaiſirs » de la paternité. Me voici, mes bien aimés. » Je déſirois ma dernière heure pour moi, » pour moi ſeul ; mais vous avez beſoin » de votre père, je vis, je vivrai. Leur » tendre mère, témoin de ce ſpectacle tou» chant, me regarde d'un œil attendri. Elle » ſoupire. C'eſt en vain qu'elle veut me » cacher ſa triſteſſe ; ſes beaux yeux laiſſent » échapper, malgré elle, le ſecret de ſon » ame. Mes enfans l'entourent, ils l'em» braſſent. Nos yeux verſent des larmes, » & le ſourire eſt ſur nos lèvres. L'expreſ» ſion de nos ſentimens ſe caractériſe ſur » nos phyſionomies. L'enfant nouveau né, » dernier gage de notre amour, ſuſpendu » au ſein de ſa mère, ſuce les larmes ma» ternelles qui viennent ſe mêler avec le » lait dont il ſe nourrit... Entraînés par le » même ſentiment, nous tombons tous ſur » nos genoux : nous adorons l'Etre ſuprême » dans un ſilence religieux, & les yeux » élevés vers le Ciel! .... Nature ! que tes

Digitized by Google

» plaisirs sont doux ! que l'effet en est dé-
» licieux ! Jusqu'à quel point tu sais éten-
» dre la volupté que tu procures ! Dieu puis-
» sant ! Dieu de bonté ! ta sensibilité pater-
» nelle doit s'émouvoir à ce tableau »....

C'est ainsi que M. le Baron de Trenk fait sentir, & fait peindre ce qu'il sent. Une chaleur vraie & pure anime sa plume, & trouve facilement cet accord qui met à l'unisson en même temps l'Auteur & le Lecteur, & les pénètre tous les deux.

L'Histoire de François, Baron de Trenk, suit celle de M. le Baron de Trenk ; elle est écrite avec énergie, noblesse & rapidité. Le caractère singulier de François étoit difficile à rendre. Elle est suivie de celle d'Alexandre de Schell, qui ne ressemble point au Roman qu'on a fabriqué à Paris il y a deux ans. M. le Baron de Trenk a de grandes raisons de se plaindre des contrefacteurs, & des Libraires qui se permettent de travestir des hommes célèbres, en supposant des Histoires qu'ils n'ont point écrites, & en les présentant au Public d'une manière souvent désavantageuse.

Une ironie contre ceux dont M. le Baron de Trenk a à se plaindre, & qui a pour titre : *Excuses en forme de réparation d'honneur à tous ceux que je puis avoir offensés dans mes Ecrits*, termine cette Edition. L'ironie y est placée dans un cadre piquant, & se soutient jusques au bout avec le même

Digitized by Google

sel & la même force. Nous invitons M. le Baron de Trenk à nous donner en françois le reste de ses œuvres. Il doit être assuré de l'accueil que les François feront à tout ce qui sortira de sa plume, de l'estime de ses Lecteurs, & des regrets de ses amis qui le verront quitter avec peine Paris, où leurs vœux le fixeroient volontiers pour toujours.

(Cet Article est de M. de Mayer.)

ŒUVRES *de M. Palissot, Lecteur de Son Altesse Sérénissime Monseigneur* LE DUC D'ORLÉANS. *Nouvelle édition, revue & corrigée. A Paris, de l'Imprimerie de Monsieur. 4 Vol. in-8°. Chez* Moutard, *Impr-Libr. de la Reine, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni. Prix, 30 liv. br. & 36 liv. rel. Il en a été tiré 50 Exemplaires en papier vélin, 60 liv. en blanc. On vend séparément les Fig. 6 l.*

PEUT-ÊTRE quelques personnes, sur-tout parmi les jeunes gens, pensent-elles que rien n'égale le plaisir de s'amuser aux dépens d'autrui ; & ce qui achève de les tromper, c'est que, quelque parti qu'on embrasse, à quelque parti qu'on se donne, dans nos dissentions religieuses, civiles, po-

litiques, littéraires, &c. on trouve toujours un grand parti tout près d'applaudir, & on a une multitude d'amis & d'ennemis qu'on ne connoît point, & dont on n'est pas connu.

M. Palissot dit en substance, qu'il n'a joué dans ses Comédies que des Charlatans en Philosophie, & qu'il n'a dans sa Dunciade attaqué que des Ecrivains médiocres; à la bonne heure.

Credat Judæus Apella.

Si cela étoit vrai, ces Ouvrages auroient fait moins de bruit. C'est presque toujours une injustice piquante & hardie qui plaît dans les productions satiriques.

Si on objecte à M. Palissot, qu'après avoir désigné par leurs écrits ou par d'autres signes non équivoques des Auteurs célèbres (car, quoi qu'il en dise, on ne peut s'empêcher de leur donner au moins cette épithète), il n'a pas le droit de leur imputer des actions mal-honnêtes qu'ils n'ont pas faites & dont ils étoient incapables; il répond par l'exemple de Molière, qui, dans *les Femmes savantes*, a fait de son Trissotin, qu'on sait avoir été l'Abbé Cotin, un homme sans délicatesse, & même vil. La réplique est fournie par Molière lui-même dans cette même Comédie des *Femmes savantes.*

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler;

Digitized by Google

Et ce n'est point du tout la prendre pour modèle,
Ma sœur, que de tousser & de cracher comme elle.

Molière eut tort & très-grand tort de nommer Boursault dans l'*Im-promptu de Versailles*, de nommer ou à peu près Cotin dans les *Femmes savantes*, & ce n'étoit pas là ce qu'il falloit imiter en lui. Il offroit des objets d'imitation plus précieux & plus difficiles à saisir.

Et qu'on ne dise pas que quand les Auteurs, comme dans les Pièces de M. Palissot, ne sont que désignés au lieu d'être nommés, le mélange même des traits supposés, avec les traits vrais, où la confusion faite dans une même personne de traits qui appartiennent à plusieurs, dénature le portrait, en sorte que c'est tout le monde & que ce n'est personne; cette excuse ne peut être admise, car dès que vous avez désigné un personnage par un trait caractéristique qui lui appartient & qui n'appartient qu'à lui, tous les yeux sont fixés sur lui, tous les traits satiriques étrangers que vous ajoutez aux siens, deviennent autant d'insultes & de calomnies. Le Lecteur qui a reconnu le personnage à un trait vrai, prend tous les autres pour autant de vérités qui lui étoient inconnues & qu'il croit apprendre.

Mais ne renouvelons pas cette triste querelle, dans laquelle l'Auteur s'est sans doute repenti plus d'une fois de s'être engagé. Les

Digitized by Google

affections & les aversions qu'on prend si naturellement dans la Société, décident quelquefois du sort de la vie entière ; il faut se livrer aux unes avec réserve, & résister fortement aux autres. Combien de gens de mérite on haïroit & on auroit pour ennemis ; si des formes un peu dures suffisoient pour nous aveugler sur leurs bonnes qualités, ou pour nous prévenir & nous irriter contre eux ! Défions-nous des premières impressions de nos sens, & des délicatesses de notre amour-propre. Défendons-nous de haïr ; ne nous permettons du moins jamais des actes de haine, nous en sommes toujours les maîtres. Qu'on a bien fait dans le monde de substituer aux sentimens de bienveillance qu'on devroit toujours avoir pour ses semblables, l'imitation, quoique fausse & trompeuse, de ces mêmes sentimens ! La Cour sur-tout seroit un enfer, sans cette politesse exquise qui couvre & dérobe aux yeux le jeu terrible & perfide des passions irritées par tant & de si puissans objets ! Si les haines des gens de Lettres sont si atroces, c'est parce que plus de liberté, plus de franchise, plus d'abandon laisse trop souvent percer leurs sentimens secrets ; c'est parce qu'occupés des choses ils négligent un peu les manières, que chez eux l'amour-propre blesse trop souvent l'amour-propre qui ne pardonne jamais.

Digitized by Google

Les ennemis vulgaires de la Philosophie & des Lettres avoient eu la mal-adresse & la mauvaise foi d'attaquer avant tout M. de Fontenelle & M. de Voltaire. Fontenelle ne leur avoit répondu que par un dédaigneux silence; Voltaire, plus sensible & moins Philosophe peut-être, les couvrit de ridicules & d'opprobres. Il seroit injuste de confondre M. Palissot avec ces Détracteurs des talens; il n'a jamais fait comme eux ce vil métier de mentir à sa conscience, de critiquer sans cesse ce qu'on admire malgré soi, de louer tout ce qu'on ne peut estimer; il a respecté les réputations établies. Jeune encore, il n'a combattu dans ses adversaires & ses rivaux, que des réputations naissantes qu'il croyoit usurpées, & que le temps n'avoit pas alors consacrées; il ne s'est pas rétracté dans la suite, parce qu'un engagement de haine, comme un engagement d'amour, va plus loin qu'on ne pense, & ne permet guère de retourner en arrière: mais M. de Voltaire a été l'objet de son admiration constante; & quoique traité quelquefois un peu sévèrement par lui, il n'avoit cessé de lui rendre hommage, il n'avoit cessé de témoigner de la haine & du mépris à celui dont le Machiavellisme Littéraire étoit alors d'insulter périodiquement le génie dans la personne de M. de Voltaire; & lorsque lui même il eut le malheur de s'engager dans cette fatale querelle contre les Philosophes, il ne négligea rien

Digitized by Google

pour détacher de leurs intérêts ce grand Homme; il mit dans cette négociation beaucoup d'art & d'adresse: à force d'esprit & de graces, il contraint souvent M. de Voltaire de le louer, même en le condamnant. Cette correspondance, qui fut célèbre dans le temps, n'est pas un des moindres ornemens de cette Collection. » Votre Lettre est extrê-» mement plaisante & pleine d'esprit, dit » M. de Voltaire à M. Palissot dans une » de ses réponses, si vous aviez été aussi » gai dans votre Comédie des Philosophes, » ils auroient dû aller eux-mêmes vous bat-» tre des mains; mais vous avez été sé-» rieux, & voilà le mal.

» Je commence, lui dit-il dans une autre » Lettre, par vous dire que je tiens votre » Pièce pour bien écrite; je conçois même » que Crispin Philosophe, marchant à » quatre pattes, a dû faire beaucoup rire, » & je crois que mon ami Jean-Jacques » en rira tout le premier: cela est gai, cela » n'est point méchant.....

» Du reste c'est à vous à faire votre exa-» men de conscience, & à voir si vous » êtes juste en représentant MM. d'Alem-» bert, Duclos, Diderot, Helvétius, le » Chevalier de Jaucourt, & *tutti quanti*, » comme des Marauds qui enseignent à » voler dans la poche «.

Voici ce qu'il lui mande sur sa Comédie de *Cleryal & Cléon*, où *les nouveaux Mé-*

nechmes. » Vous savez que votre style me
» plaît beaucoup ; il est coulant, pur, fa-
» cile ; il ne court point après les saillies
» & les expressions bizarres, & c'est un
» très-grand mérite dans ce siècle. J'aurois
» peut être désiré que vous n'eussiez point
» choisi un sujet si semblable à celui des
» Ménechmes, & qui n'en a pas le co-
» mique «.

Appuyés d'une si grande autorité, nous aurons le courage de dire d'un côté, que M. Palissot est un bon Ecrivain, naturel, pur, élégant, facile & en prose & en vers ; de l'autre, que la gaîté, la vivacité comique dont il paroît se piquer, est précisément ce qui lui manque, & qu'on peut lui appliquer ce que César disoit de Térence :

Lenibus atque utinam scriptis adjuncta foret vis ....
Comica !

On conçoit que l'épithète *lenibus* ne s'applique qu'au style, & nullement à ses déclamations contre les Philosophes.

Cette nouvelle Edition est de l'Imprimerie de Monsieur ; elle est belle, elle est élégante. Elle a d'ailleurs un mérite particulier ; elle n'est pas, dit l'Auteur, revue, corrigée & augmentée, selon l'usage immémorial, » mais revue, corrigée & con-
» sidérablement diminuée «.

DES

Digitized by Google

Des Etats-Généraux, ou Histoire des Assemblées Nationales en France, des personnes qui les ont composées, de leur forme, de leur influence, & des objets qui y ont été particulièrement traités; par M. de Landine, *Avocat, Correspondant de l'Académie des Inscriptions, des Académies de Londres, Rouen, Nismes, Dijon, Arras, Bourg en Bresse, Ville-Franche, & Bibliothécaire Adjoint de celle de Lyon. A Paris, chez* Cuchet, *Libraire, rue & hôtel Serpente.*

Cet Ouvrage n'est point comme tant d'autres, que les circonstances actuelles ont fait composer sur le même sujet, qui n'expriment que les vûes particulières de l'Auteur, des plans d'amélioration ou de réformes, presque toujours contredits, ou du moins réformés à leur tour par ceux qui courent la même carrière. M. de Landine a su se défendre de cette méthode qui prête tant à l'arbitraire; mais il en a choisi une plus sûrement instructive; & sans prétendre au titre de Législateur, il nous a expliqué peut-être mieux que personne, quelle a été notre Législation dans les différentes époques de la Monarchie.

Digitized by Google

Dans cet Ouvrage, dit l'Auteur, on ne cherche point à dicter ce qu'il faut faire, on y développe ce qui s'est fait. Nous ajouterons qu'il étoit difficile de remplir cette tâche avec plus de succès ; & de renfermer sous un moindre volume une instruction aussi étendue, car l'Auteur tient beaucoup plus qu'il ne promet. Il a l'art de faire entrer dans son sujet tout ce qui peut apporter quelques lumières, & par des rapprochemens heureux, il n'est peut-être aucun point de notre Constitution qu'il n'ait éclairci.

L'Ouvrage est divisé en trois Parties. La première comprend cinq Chapitres, où l'Auteur remonte jusqu'à l'origine des Francs, & nous expose la forme de leur Gouvernement, ainsi que celle des Gaulois, avant que la conquête eût incorporé les deux peuples.

Après avoir ainsi exposé les fondemens de notre Monarchie, l'Auteur suit les progrès ou plutôt les diverses formes de notre Constitution ; il nous décrit les assemblées du Champ de Mars sous la première Race, celle du Champ de Mai, & les Cours Plénières sous la seconde : les bornes que nous devons nous prescrire ne nous permettent que d'indiquer les divisions principales. Il faut chercher les détails dans l'Ouvrage même. On y trouvera par-tout une érudition profonde, mais dont l'Auteur n'abuse jamais, parce qu'il sait toujours s'arrêter où

Digitized by Google

il faut, & ne montrer que celle qui peut réellement instruire.

La seconde Partie contient onze Chapitres; elle commence à l'époque où se formèrent les Etats-Généraux, ainsi dénommés depuis que le Tiers-Etat fut admis à ces Assemblées, & qui doivent seuls être regardés comme les organes de la Nation entière. Cette Partie présente les personnes qui ont contribué à les former, & particulièrement les distinctions, les préséances, & les droits des trois principaux ordres de la Nation. On y trouve les prérogatives particulières dont jouirent constamment les Pairs, les Maréchaux de France, les Ducs, les Comtes, les Chevaliers des Ordres, & tous les Grands Officiers de la Couronne. » Cette Partie, dit l'Auteur, remplie de » cérémonial & de points d'étiquette, peut » avoir en ce moment quelque utilité, sans » avoir pour tout Lecteur un grand degré » d'intérêt, & ce n'est point dans un champ » aussi sablonneux qu'on a pu rapidement » faire éclore des fleurs & les y moissonner «: mais l'Auteur paroît avoir trop de goût, pour admettre des ornemens si étrangers à son Ouvrage. De la clarté & de la précision dans le style, de l'ordre dans l'exposition des faits, de la sagesse dans les réflexions, une connoissance profonde de nos usages, enfin des rapprochemens qui présentent sous un même coup d'œil les épo-

Digitized by Google

ques les plus importantes de notre Hiſtoire: voilà ce que demandoit le genre qu'il a traité, & ſur quoi il mérite les plus grands éloges.

Il faut ſur-tout lire dans l'Ouvrage même le ſeizième Chapitre, qui traite de l'admiſſion & des prérogatives du Tiers-Etat, & ſuivre toutes les gradations, qui de l'eſclavage le conduiſirent inſenſiblement à la liberté; nous oſons dire que cette matière importante n'avoit point encore été expoſée avec autant de clarté, & qu'on n'y verra pas avec moins de ſatisfaction les ſources de la plupart des uſages qui nous régiſſent.

L'Auteur prouve très-bien que l'eſclavage ne fut jamais ſi abſolu & ſi général, que le peuple, ou du moins une portion du peuple, n'ait toujours conſervé une certaine influence dans les Aſſemblées générales. On ne peut ſe refuſer aux autorités qu'il cite à ce ſujet; nous n'entrerons point dans le détail. Cet excellent Chapitre peut n'être regardé lui-même que comme une analyſe ſuccincte de tout ce que notre Hiſtoire renferme à ce ſujet de plus important; de ſimples citations n'en donneroient qu'une idée imparfaite, & les bornes de notre travail ne nous permettent pas de le tranſcrire.

La troiſième Section, compoſée de neuf Chapitres, a pour objet de décrire la forme & les importans réſultats des divers Etats-Généraux. Elle en expoſe la ſuite depuis 1302, première époque de ces Aſſemblées, juſqu'en

Digitized by Google

1614, où elles sembloient avoir fini; ce n'est point une chronologie sèche & aride. L'Auteur, fidèle à sa méthode, n'a pas manqué d'y joindre les points les plus importans de notre Droit public, qui y furent éclaircis & décidés, & notamment la preuve de cette maxime si célèbre, que la Nation ne pouvoit être taxée que de son consentement. A côté des biens qu'elles produisirent, l'Auteur n'a pas craint de placer les fautes qu'on peut leur reprocher, & son Ouvrage n'offre que trop souvent la preuve de ce qu'il nous assure dans son discours préliminaire.

» Un coup d'œil, dit-il, sur ces diverses » Assemblées Nationales, y fait découvrir » une extrême mobilité, la plus grande incertitude dans leur formation, leur pouvoir & leur effet. Aucune ne ressemble » à l'autre, & chacune a son caractère particulier; toutes les recherches, toutes les » discussions n'établiront réellement que ce » point.

» Rien n'ayant été déterminé à l'égard » des anciens Etats-Généraux que par les » circonstances du moment où ils furent » convoqués, tout est maintenant à faire.

» C'est une place spacieuse couverte » d'informes matériaux & de gothiques » décombres, où l'on n'apperçoit ni ordre » d'Architecture régulier, ni proportions » satisfaisantes. Il faut se hâter de les en-

Digitized by Google

» lever après les avoir examinés, si l'on
» veut y élever un édifice solide, digne des
» regards du Philosophe & du Législateur,
» & propre à y rassembler les Représentans
» de la Nation «.

Il est facile, d'après cette citation, de se former une idée du style de l'Auteur. Il est par-tout noble, clair, précis, toujours de niveau avec son sujet. C'est ce que prouvera encore mieux le morceau par lequel il termine son Ouvrage.

» Laissons au temps, dit-il, à calmer les
» opinions, & à juger des heureux effets
» des Etats Nationaux. Ce n'est qu'à l'His-
» toire, ce Juge suprême des Monarques,
» qu'il appartient de peindre celui sous
» lequel nous avons le bonheur de vivre.
» Elle dira un jour sans ostentation, mais
» du moins avec vérité : Louis XVI fut
» bon, il aima son peuple & la justice.
» Ce ne fut point assez pour sa gloire d'a-
» voir dompté l'orgueil d'une Puissance ri-
» vale; il s'occupa particulièrement de la
» félicité de son Empire. Sous lui l'esclavage
» fut anéanti, les droits rigoureux de main-
» morte supprimés, des supplices affreux
» souvent dirigés contre l'innocence, ef-
» facés du Code des Loix; les Lettres fu-
» rent ennoblies, les travaux champêtres
» plus respectés, la corvée abolie, les Pas-
» teurs des campagnes plus à portée d'être
» bienfaisans comme leur Roi. La dette de

» l'Etat étoit énorme ; on le vit s'occuper
» des moyens d'en borner les ravages &
» de rétablir le crédit public. Des Assem-
» blées provinciales portèrent son nom ho-
» noré dans les campagnes, & les vivifièrent
» par la plus exacte répartition de l'impôt.
» Loin des champs & auprès de lui, accou-
» rurent les Prélats & le peuple ; il leur
» communiqua ses désirs, ses intentions &
» ses projets. Tous avoient été librement
» choisis pour lui représenter & les obs-
» tacles à vaincre, & les plans utiles à exé-
» cuter. Tous se montrèrent dignes de l'en-
» tendre, & concoururent de tout leur pou-
» voir à la gloire de ses desseins. La Mo-
» narchie dès-lors se releva avec splen-
» deur, & devint plus brillante & plus
» fortunée ».

Nous terminerons aussi nos citations par ce morceau, en assurant l'Auteur qu'il nous a paru que dans la circonstance on ne pouvoit se prescrire un but plus sage, ni choisir une exécution qui répondît mieux à ce but. Cette édition épuisée, même avant d'avoir été annoncée dans les Journaux, montre combien l'on avoit besoin d'un pareil Ouvrage.

(*B*.....)

ÉLOGE philosophique de l'Impertinence; Ouvrage posthume de M. de la BRACTEOLE. 1 *Vol. in-8°. Prix, 3 liv. br., & franc de port par la Poste, 3 l. 12 s. A Paris, chez* Maradan, *Libr. rue St-André-des-Arts.*

QU'EST-CE que l'impertinence? — Plaisante question, répond l'Auteur! C'est ce qu'on voit, ce qu'on entend, ce qu'on dit, ce qu'on fait, ce qu'on lit, ce qu'on écrit, ce qu'on applaudit, ce qu'on admire, ce qui entre pour les dix-neuf vingtièmes dans la valeur intrinsèque de nos Agréables. L'impertinent de Théophraste n'étoit qu'un diseur de rien; l'impertinent moderne est si perfectionné, que celui des Grecs ne seroit qu'un pauvre débutant au milieu des nôtres.... L'impertinent confond l'honnête liberté de l'homme aimable, avec cette familiarité que nos bégueules de grand'mères trouvoient excessive ou excédante, & qu'il parle, agit avec une noble hardiesse que les esprits timides taxent d'insolence. — On sent que l'Auteur a pris la manière la plus agréable de censurer nos mœurs, & le ton du jour. Il ne s'en écarte jamais, & sa censure fine, spirituelle, plaît lors même qu'elle fait des portraits. Il peint avec délicatesse,

Digitized by Google

& le trait le plus léger est toujours calqué à propos, & rendu dans sa véritable couleur. Après avoir fini la peinture de nos mœurs anciennes, il ajoute : L'homme du jour dissipe gaîment ce qui appartient à ses créanciers, dépouille ses parens, frustre ses enfans de leur patrimoine, voudroit ruiner ses amis au jeu, brigue leurs places, convoite & séduit leurs femmes, abandonne la sienne à qui la veut ; aussi a-t-il tous les droits possibles de se croire essentiellement *impertinent*, c'est-à-dire, sectateur de la *non-appartenance* ; car il proteste par le fait contre quiconque dit : Ceci m'appartient. Quant aux convenances, il est du bel air de ne faire aucun état des obligations qu'imposoient anciennement le rang, les formes antiques, les usages établis, le bon sens, une certaine uniformité de conduite. Aujourd'hui chaque individu tend à secouer toute espèce de joug, à briser ou relâcher tous ses liens, pour tendre à sa propre satisfaction, par tous les moyens non pas justes, non pas raisonnables, mais possibles ou même illusoires. Dans ce déchaînement des passions excitées, le cœur est une démocratie tumultueuse, qui change à tout instant de magistrat. — L'Auteur qui suit le fil de nos ridicules, trouve à persifler à chaque pas. — Il nous manque, dit-il, des forces inextinguibles, des attraits toujours nouveaux, des moyens proportionnés aux désirs : mais

Digitized by Google

nous nous servons tous si bien de ce que nous avons, qu'on ajoute à notre gloire en songeant à ce qui nous manque. Depuis qu'il est ignoble de posséder une santé robuste, si nous avions le malheur de naître trop vigoureux, les mœurs corrigeroient bien vîte la Nature.

On lira avec plaisir, page 99, le Chapitre qui a pour titre: *Inutilité de l'attention*, & celui qui suit : *L'ignorance volontaire*; & celui de la *mobilité continuelle*. Nous regrettons que les bornes de notre Journal ne nous permettent point de transcrire en entier le Chapitre des *déterminations accidentelles*. Le dialogue en est piquant, & fournit une scène ingénieuse, & qui seroît vue avec plaisir sur notre Théatre. Les mœurs du jour y sont peintes dans la plus exacte ressemblance. Le Chapitre de *la fabrique d'esprit* n'est pas moins plaisant; celui de la *célébrité calculée* est susceptible d'une foule d'applications; celui du *profit des deux sexes* est effrayant de ressemblance. Nous pensons que cet Ouvrage doit être conservé dans nos Bibliothèques, comme un livre qui transmettra fidèlement à nos neveux, nos mœurs, nos goûts, nos ridicules & notre ton. C'est là Production d'un Observateur qui sait peindre agréablement & fidèlement.

Digitized by Google

FORMATION de l'Infanterie Françoise, ou Plan combiné d'après le génie de la Nation ; par M. DAUGNY DE LA MÉNAYE, *ancien Capitaine Commandant au Régiment de Bassigny ; in-8°. A Paris, chez* Debure l'aîné, *Libr. rue Serpente, Hôtel Ferrand.*

NOUS ne prononcerons point sur les vûes que renferme cet Ouvrage ; mais il nous a paru fait pour être distingué ; & nous croyons devoir en donner au moins une idée succincte.

Un hommage aux Etats-Généraux y sert de Préface. Il faut lire aussi le Discours préliminaire ; sa marche didactique est animée par des traits saillans, & le mouvement augmente l'intérêt des objets qu'il traite.

La composition des Troupes forme le premier Chapitre, qui est clair, précis, & qui nous a paru présenter des moyens certains. Le deuxième traite des Troupes légères. L'Auteur soutient, d'après l'expérience, le besoin de les augmenter. Le Chapitre IVe. donne des préceptes d'éducation secondaire à cette foule de jeunes gens qui, trop souvent, ne regardent le service où ils entrent

Digitized by Google

que comme le moyen d'échapper au frein paternel, aux devoirs gênans de la Société. Le Chapitre Ve., qui traite de l'habillement, présente de l'économie, & une tenue moins à charge au soldat. Le Chapitre sixième indique les individus qui doivent faire la force des armées.

Les Routes commencent le Chapitre septième; le Chapitre huitième en est le complément; la Police des places le termine. Le service des places, école de guerre, utile simulacre qui tient le soldat en haleine, compose le Chapitre dixième.

Depuis que la force de réunion, que la rapidité des manœuvres, que la mobilité des formes, que l'impulsion de masse décide de la destinée des Empires, l'exercice a dû être perfectionné. Le Chapitre onzième lui donne un but réel.

Jusqu'au temps du repos, jusqu'à ce temps où le soldat retourne dans sa famille, où il cesse un moment d'être isolé pour sa Patrie, l'Auteur a tout mis à profit dans le Chapitre douzième.

Rendre aux Arts le soldat inutile en temps de paix, sans l'ôter à ses drapeaux, voilà l'objet des Compagnies de centenaires & du Chapitre treizième.

La désertion occupe tout le Chapitre quatorzième. On prévoit ses moyens, ses suites; on prévient ses inconvéniens; on ordonne sa punition méritée.

Digitized by Google

On aimera à lire dans cet Ouvrage, les perſpectives & récompenſes militaires. Le Chapitre quinzième eſt celui de la générôſité, comme le Chapitre ſeizième, de la ſurveillance des hôpitaux de l'armée, eſt celui de l'humanité. Dans le premier, le cœur ſe repoſe ſur les hameaux, où le vétéran, détaillant ſes exploits avec le ton emphatique qui ſied à la vieilleſſe & à la valeur, inſtruit ſes jeunes Auditeurs à l'honneur & même à l'enthouſiaſme : leurs cheveux ſont blanchis, mais leurs mains glorieuſes peuvent encore moiſſonner dans les champs de la Patrie, comme ils ont cueilli des lauriers aux champs de Mars. Leur paye, prix de leur ſang, fruit modique à la vérité, mais conſacré par le titre de penſionnés de la Patrie dont ils ont été les défenſeurs, inſpirent autour d'eux un ſentiment de vénération. Le ſecond peint les aſiles douloureux où le ſoldat reſpire avant la mort...... Précautions tendres, ſoins paternels, égards même, l'Auteur développe ici tout ce qu'il réunit de connoiſſance, d'art, de ſenſibilité; & nous ne ſavons que louer davantage, ou du Militaire profond, ou du Philoſophe bienfaiſant.

Digitized by Google

Dictionnaire portatif, contenant les Anecdotes historiques de l'Amour, depuis le commencement du Monde jusqu'à ce jour. 2 Vol. in-8°. d'environ 600 pages chacun. Prix, 9 liv. br., 11 liv. rel., & 10 liv. br. francs de port par la Poste. A Paris, chez Buisson, *Libraire, Hôtel de Coëtlosquet, rue Haute-feuille.*

Un Dictionnaire n'est point susceptible d'analyse ; son plan est conçu d'après le titre, & le nom d'*amour* suffit pour mettre les Lecteurs au fait du fond de l'Ouvrage dont il s'agit ici. Quant à la forme, la division alphabétique en donne la clef.

Ce qu'on peut exiger du Rédacteur d'un Dictionnaire, c'est de le rendre le plus complet qu'il est possible, & ce point n'a pas été suffisamment rempli à l'égard du Dictionnaire de l'Amour. En prenant à la lettre l'annonce du Livre, *depuis le commencement du Monde*, on trouve bien des lacunes ; il y en a en effet beaucoup, même pour les époques très-modernes. Ce qui peut justifier le Compilateur, c'est qu'il a voulu se borner à deux

volumes, pour une compilation qui en comportoit cent, & qui n'eût pas été épuisée; l'amour a influé sur tant de choses, & de tant de manières! *Tout est amour*, pour nous servir des expressions des Magnétistes; tout dans la collection des gestes amoureux intéresse, ou plait, ou effraye, ou fait rire. Du trône à l'échafaud, telles sont les distances que l'amour a remplies. La politique a des secrets pour l'Historien, qui n'en sont point pour l'Amour. Ainsi il n'est pas douteux que cette compilation ne soit lue avec plaisir; quoique la diction du Rédacteur soit monotone & peu mesurée au genre de chaque Anecdote, on trouve une grande variété dans les matières.

Nous aurions désiré, 1°. de ne point remonter à des temps reculés qui n'intéressent plus, & de ne point répéter ce qu'on trouve par-tout sur les amours des Orientaux, des Grecs, des Romains, des Italiens, des Espagnols. La France a assez de matériaux à fournir. L'Histoire amoureuse des Gaules peut être menée loin en France, sans qu'on ait besoin d'ouvrir les archives étrangères.

2°. Quelquefois plus de décence dans l'expression, qui est souvent trop crue dans les sujets de galanterie.

3°. Sainte-Agathe, Sainte-Tanche, *qui ne durent qu'à l'amour la couronne du martyre*, n'avoient que faire dans ce Martyrologe amoureux.

Digitized by Google

L'Anecdote de la belle Liquet, à qui Louis XIV refusa une grace qu'elle pouvoit prétendre, parce que le Cardinal de Noailles représenta au Roi qu'il falloit des exemples, & que le grand Pénitencier ne recevoit que des femmes qui s'accusoient de vouloir se défaire de leurs maris, pouvoit être rejetée, ainsi que celle du Chevalier & de l'Abbé de Ganges. Auroit-on cru que cet Abbé, réfugié en Hollande, a été aimé d'une parente de la Comtesse de la Lippe, & que cette demoiselle, malgré l'aveu que ce monstre fit de son crime, se sauva avec lui à Amsterdam, où elle l'épousa ?

Ces observations ne peuvent nuire au débit de cet Ouvrage, dont le titre & la matière feroient seuls le succès. On y retrouve tant de noms qui sont consacrés dans notre souvenir !

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

SUITE DES PENSÉES DIVERSES.

QUELS sont les effets d'une grande fortune? les mêmes que ceux d'un grand repas : l'indigestion, ou la satiété.

POUR l'ordinaire, les grandes fortunes supposent trois sortes d'esprit ; l'esprit de suite, l'esprit d'économie, & l'esprit d'intrigue : c'est par la combinaison de ces moyens, que, malgré l'esprit d'économie, on sait dépenser à propos ; que, malgré l'esprit de suite, on sait s'arrêter en certaines occasions ; & que, malgré l'esprit d'intrigue, on sait prendre des voies simples.

SOUVENT la richesse nuit à l'aisance, la gloire à l'estime, & le pouvoir à la liberté : on voit des hommes qui ne sont jamais plus mal-aisés, plus décriés & plus esclaves, que lorsqu'ils ont obtenu de grandes richesses, un grand nom, & un grand pouvoir.

QUAND on a été pauvre avec bassesse, on est riche avec insolence.

LUCIEN, dans son Dialogue de Jupiter le Tragique, a une fort plaisante idée. Jupiter convoque une assemblée générale des Dieux. Ils arrivent de toutes parts : le Maître du Tonnerre ordonne qu'on les range selon la matière dont

ils sont formés ; d'abord, les Dieux d'or, ensuite les Dieux d'argent, les Dieux de cuivre, les Dieux d'ivoire, d'ébène, &c. Cela occasionne de grands dégâts, mais il en faut passer par là : c'est une image singulière du rang que les richesses assignent aux hommes dans toutes les Sociétés.

On demande fréquemment si les richesses conviennent ou non au bonheur ?

On peut répondre qu'un juste usage est utile autant que leur abus est nuisible au possesseur.

Il s'agit alors de savoir si l'abus des richesses est plus commun & plus facile que leur usage ; & la réponse résoudroit la question contre les richesses.

C'est user des richesses, que de les employer à satisfaire les vrais besoins de l'homme ; c'est en abuser, que de les employer à satisfaire les besoins excessifs.

Si l'on me demande quels sont les besoins excessifs, je répondrai, ceux qui passent nos forces.

On peut insister en disant, que d'après cette idée, les richesses sont un moyen infaillible de bonheur, puisqu'elles donnent à ceux qui les possèdent, la plus grande force pour contenter leurs besoins, quels qu'ils soient.

Mais je réplique qu'il faut bien distinguer la force pour acquérir, & la force pour jouir ; la force d'acquérir tient à nos conventions, & les richesses peuvent l'augmenter à l'infini ; mais la force de jouir ne vient que de la Nature, & l'argent n'y peut rien.

Vous aurez avec de l'argent un repas abondant & délicat ; ce repas vous inspirera le besoin de goûter tous les mets ; & si vous pré-

tendez le satisfaire, vous gagnerez une indigestion que tout l'argent de l'Univers ne sçauroit prévenir ni guérir. Le pis est, que cette indigestion, suivie de quelques autres, affoiblira vos organes, & tout le fruit des richesses sera de diminuer en vous la force de jouir dans la même proportion qu'elles auront accru celle d'acquérir.

Que conclure de là? que la possession des richesses est bien dangereuse pour qui n'a pas la force de se contenir; & quand on songe qu'il est plus difficile pour le cœur humain de se contenir que de s'abstenir, que pensera-t-on d'un genre de bien qui nous fait subir ou la peine très-longue de nous contenir toujours, ou la peine très-vive de ne nous être pas toujours contenus?

On ne trompe jamais la Nature; elle a sa base, où nous sommes forcés d'appuyer tous nos édifices, petits ou grands: voulez-vous en construire un solide & durable? proportionnez sa hauteur à la base que vous a circonscrite la Nature; mais si, négligeant cette proportion, vous élevez un édifice trop haut, bientôt l'ouvrage croulant par son propre poids sur sa base, la couvrira de ses débris. J'ajoute à ces réflexions, que dans la discussion sur l'avantage des richesses, il faut distinguer avec soin les premiers temps de la possession où tout est plaisir, d'avec ceux où la satiété commence, & où tout devient peine. Dans la comparaison de l'état de médiocrité avec l'état de richesses, il ne faut point confronter les jours avec les jours, mais les années avec les années: la richesse a des jours délicieux, mais la médiocrité a d'heureuses années.

(*Par M. le Marq. de C***, d'Avignon.*)]

ANNONCES ET NOTICES.

NOTICE *des Insectes de la France*, réputés venimeux, tirée des Ecrits des Naturalistes, des Médecins, & de l'observation; par M. Amoureux fils, Docteur en Médecine en l'Université de Montpellier, Bibliothécaire de plusieurs Académies & Sociétés d'Agriculture. 1 Vol. in-8°. A Paris, rue & hôtel Serpente. Prix, 3 liv. 12 sous broché.

Dictionnaire pour l'intelligence des Auteurs Classiques Grecs & Latins, tant sacrés que profanes; contenant la Géographie, l'Histoire, la Fable, & les Antiquités; par M. Sabathier, Professeur émérite au Collége de Châlons-sur-Marne, Secrétaire-perpétuel de l'Académie de la même Ville, Associé de l'Académie Etrusque de Cortone, de l'Académie Royale de Prusse. Tome XXXIV. A Paris, chez Delalain l'aîné, Lib. rue St-Jacques.

Etat actuel du Dépôt de Soissons, précédé d'un Essai sur la Mendicité; par M. de Montlinot, de plusieurs Académies, & Inspecteur du Dépôt de Soissons. V. Compte, année 1786. Brochure in-4°. de 68 pages. A Soissons, de l'Imprimerie de Ponce Courtois, Imprimeur du Roi; & à Paris, chez Leclerc, Lib. quai des Augustins.

Manuel des Saintes Ecritures, contenant l'Abrégé de l'Histoire & de la doctrine du Nouveau-

Digitized by Google

Testament. 3 Vol. in-12; par M. de Fontenay. A Paris, rue d'Enfer, N°. 101; & chez Méquignon junior, Libr. au coin des rues de la Harpe & de Richelieu-Sorbonne; Leclerc, rue Saint-Martin, près la rue aux Oues, N°. 254.

Etrennes d'Hygie, ou Recherches Médico-physiques sur l'Inoculation de plusieurs Maladies, & particulièrement celle de la Petite-vérole, terminées par un Avis aux Mères de famille sur leurs filles de 14 ans; par M. Chevilliard, Docteur en Médecine & en Chirurgie, & de la Faculté de Montpellier; in-18. A Londres; & se trouve à Paris, chez Cailleau, Impr-Libr. rue Galande, N°. 64.

Les petites Aventures de Jérôme Sharp, Professeur de Physique amusante; Ouvrage contenant autant de Tours ingénieux que de leçons utiles, avec quelques petits Portraits à la manière noire; par l'Auteur de la Magie blanche. 1 Vol. in-8°. A Bruxelles, chez la veuve Dujardin, Lib. & à Paris, chez Defer de Maisonneuve, Libr. rue du Foin-St-Jacques.

Instructions Paroissiales, sur les vérités de la Religion, à l'usage des Enfans qui se disposent à la première Communion, & des grandes personnes dont l'éducation a été négligée; par M. le Soing, Prêtre du Diocèse de Nancy, & Licencié ès Loix de la Faculté de Paris. 2 Vol. in-12. A Paris, chez l'Auteur, au Presbytère de Saint-Germain-l'Auxerrois; & Onfroy, Lib. rue St-Victor.

Recueil des Ouvrages du Musée de Bordeaux, dédié à la Reine. Année 1787. Un Vol. in-8°. A

Digitized by Google

Bordeaux, de l'Imprimerie de Michel Racle; & à Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

Tyrannie que les hommes ont exercée dans presque tous les temps & les pays contre les Femmes, ou Inconséquence de leur conduite envers cette belle moitié de l'espèce humaine, &c. &c. Brochure in-8°. de 93 pages. A Londres; & se trouve à Paris, chez l'Auteur, rue St-Dominique, N°. 6, Place St-Michel.

Conciliorum Galliæ, tam Editorum quàm ineditorum Collectio, temporum ordine digesta, ab anno Christi 177, ad ann. 1563; cum Epistolis Pontificium, Principum constitutionibus, & aliis Ecclesiasticæ Gallicana monimentis. Opera & rei studio Monachorum Congregationis Sancti Mauri, in-folio. Tomus primus. Parisiis, sumptibus Petri Didot filii, Primogeniti.

Ludovici-Francisci Maincourt, Doctoris Medici Andegavensis, Dissertatio Medico-Physica; de sanguineis lymphaticisque, malè Polypis dictis, Congregationibus, in corde & in vasis, per vitam, &c. existentibus. Lutetiæ Parisiorum, apud Croullebois, Bibliopolam, via Mathurianâ. Brochure in 12 de 52 pages. Prix, 1 liv. 4 s.

Nicolai Chambon de Montaux, Facultatis Medicinæ, Societatis Regiæ Medicæ Parisiensium, Nosocomii la Salpetrière, Medici, &c. Observationis Clinicæ, Curationes Morborum periculosiorum & rariorum, aut phenomena ipsorum in cadaveribus indagata referentes. 1 Vol. in-4°. Prix, 10 l. 4 s. broché, & 12 liv. relié. Parisiis, apud Andream Croullebois, Bibliopolam, in via Mathurinensium.

Digitized by Google

Plan du Cours d'Etudes, à l'usage des Elèves du Collége Royal d'Estampes.

Ce Cours d'Etudes s'étend à toute la Jeunesse sans exception, & embrasse tous les objets de l'enseignement général qui se pratique dans les Universités & les Ecoles Militaires. Pour justifier de l'objet de ce Cours d'Etudes, il suffira d'en parcourir le plan, qui ne laisse rien à désirer du côté de la clarté, de la méthode, & généralement de tout ce qui peut intéresser la meilleure éducation des jeunes gens. Les personnes qui voudront le consulter, s'adresseront au Principal du Collége, à Estampes, ou à Paris, au P. Grangier, Religieux Carme, Professeur en Théologie, Place Maubert, qui leur en délivrera des Exemplaires gratuitement : on y trouvera l'ordre des exercices, les prix & les conditions de la pension.

Carte du Théatre de la guerre entre les Turcs, les Russes & l'Empereur ; ou Carte de la Mer Noire, comprenant la plus grande partie de l'Empire Othoman, partie des Etats de l'Empereur, de la Russie, & de la Pologne ; dressée en 1788, par le Sr. Dezauche, Géographe, & successeur des Sieurs Delisle & Phil. Buache, premiers Géographes du Roi, & de l'Académie Royale des Sciences : nouvellement revue & augmentée en 1789.

Cette Carte, en deux grandes feuilles, dressée pour servir au Théatre de la guerre actuelle, comprend tous les pays situés entre le 34e. & le 63e. degrés de longitude du Méridien de l'Isle de Fer, lesquels renferment Vienne, la Hongrie, la Galicie, la Bukowine, la Transilvanie, l'Esclavonie, la Croatie, la Bosnie, la Servie, la Dalmatie, la Bulgarie, la Romanie ou Roumili ; partie de l'Archipel, la Valachie, la Moldavie, l'U-

kraine, la Petite-Tartarie; le Gouvernement de Tauride où la Crimée, les Mer Noire & d'Azow, &c. &c. Prix, 6 liv. en feuilles; collées sur toile & étui, 10 liv. 4 s.; collées sur toile sans étui, 9 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue des Noyers.

13e. *Recueil* d'Airs arrangés en Duo, pour 2 Flûtes ou Violons; par M. Muffard, Maître de Flûte. Prix, 6 liv. A Paris, chez M. Muffard, rue Aubri-le-Boucher, maison du Md. de Vin.

6 *Duos concertans* pour Flûte & Violon; par Antoine Stamitz, Musicien du Roi. Prix, 7 l. 4 s. Même adresse.

TABLE.

Vers.	49	*Des Etats-Généraux.*	75
Le Réveil des Oiseaux.	51	*Eloge philosophique.*	80
Quatrain.	52	*Formation.*	83
Charade, Enig. & Logog.	52	*Dictionnaire.*	86
Mémoires	55	*Variétés.*	89
Œuvres.	66	*Annonces & Notices.*	91

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 11 Juillet 1789. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 10 Juillet 1789.

SÉLIS.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE
DE
BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varsovie, le 15 juin 1789.

LA dénonciation du Prince *Poninski*, Grand-Trésorier de la Couronne, a été pleinement efficace. On sait qu'en 1775, l'autorité de la République fut confiée à une Délégation, dont le Prince *Poninski* fut nommé Président. Le Roi s'opposa à la détention du Prince *Poninski*, en alléguant la loi fondamentale qui défend l'emprisonnement d'un Gentilhomme avant la conviction. Cet avis, dicté par une circonspection qui, quoique louable, a paru déplacée, fut combattu victorieusement par MM. *Suchodolski*, Nonce de Chelm, et *Suchorzewski*, Nonce de Kallisch : ils offrirent de se constituer prisonniers, et parties for-

Digitized by Google

melles contre le Prince *Poninski*, se soumettant à la peine de calomnie, en cas que l'Accusation ne fût pas légitime.

La Séance de lundi dernier commença par la lecture d'une Requête de l'Accusé, qui, se plaignant des discours prononcés contre lui, demandoit à être jugé avant d'être emprisonné, et de pouvoir impliquer dans son procès les personnes qui avoient participé, comme lui, aux procédés de la Délégation. Le Prince *Poninski* allant ainsi au-devant des Accusateurs, n'eut pas de peine à en trouver. Tous les crimes de lèse-Patrie lui furent à-la-fois reprochés ; et un Nonce ayant proposé qu'il fût enjoint à la Commission de guerre de faire garder l'Accusé à vue, son avis passa sans opposition *formelle*. Nous disons *formelle*, car si un seul Nonce eût fait une telle opposition, appuyée sur la loi cardinale, *neminem captivabimus nisi jure victum*, et s'il y eût persisté, il auroit arrêté toute la Chambre, une loi cardinale ne pouvant être enfreinte qu'à l'unanimité. Chacun sentoit la nécessité de mettre dans une pareille occasion, un frein au *cynisme* avec lequel le Prince avoit toujours bravé l'opinion publique. L'Accusé a tiré avantage de sa détention ; car la multitude, ayant appris que les Etats s'occupoient à décider de son

Digitized by Google

sort, ne doutoit nullement qu'il ne fût conduit au supplice; et lorsque la garde entra dans sa maison, elle eut quelque peine à l'empêcher d'être forcée; si la fermentation avoit passé jusque dans la lie du peuple, le Prince eût été mis en pièces.

En dévouant l'Accusé à la justice, les Etats ont montré, d'ailleurs, les plus grands égards aux personnes de son nom ou de sa famille, et ont même recommandé pour la place de Ministre à Pétersbourg, M. *Poninski*, Staroste de Kopanin, homme d'un mérite distingué.

L'armée de la République est actuellement composée de 48,953 hommes. — Le Prince Charles *de Radziwill*, Palatin de Wilna, a renouvelé son offre aux Etats d'un régiment d'Infanterie de deux bataillons; le Prince *Sapieha*, Grand-Chancelier de Lithuanie, donne aussi un Régiment d'Infanterie. Ces offres et d'autres semblables ont été prises *ad deliberandum*.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 24 juin.

Le Roi de Suède est arrivé en Fin-

Digitized by Google

lande le 8 de ce mois. La flotte Suédoise étoit en rade à Carlscrone, le 14, et l'on présumoit qu'elle appareilleroit du 20 au 24. Elle étoit alors composée des vaisseaux suivans:

Gustave III, de 74 canons.
Sophie Magdeleine, de 70.
Eléonore Charlotte, de 62.
Adolphe Frédéric, de 70.
Wladislaw, de 74.
Fæderneslland (Patrie), de 62.
Forsigtighet (Prévoyance), de 62.
Æhran (Gloire), de 62.
Gotha Leyon (Lion de Gothie), de 70.
Frédéric Adolphe, de 62.
Dygden (Vertu), de 70.
Enighen (Union), de 70.
Louise Ulrique, de 70.
Netirsan (Probité), de 62.
Drislighet (Audace), de 62.
Tapperhet (Valeur), de 62.
Mandighet (Courage), de 62.
Wasa, de 60.
Prince Charles, de 62.
Omhet (Bonté), de 62.
Riksens Stænder (Etats du Royaume), de 64.

En outre deux frégates de 44 canons, sept de 40, une de 36, deux de 32, une de 30, une de 18, & quatre bâtimens armés.

Dans le port de Gothembourg sont trois fré-

Digitized by Google

gatès de 40 canons & une de 32; & dans celui d'Helsingfors, deux de 26 canons.

La frégate Suédoise la *Vénus*, de 32 can. prise de calme, ayant été forcée d'amener devant quelques vaisseaux Russes; le Baron *de Sprengporten*, Ambassadeur de Suède à Copenhague, et M. *Elliot*, Ministre d'Angleterre, l'ont réclamée, comme ayant été prise si près des côtes de la Norwége, que les droits de la Neutralité ne permettent pas de regarder cette capture comme légale. Le Gouvernement Danois a chargé des Commissaires d'examiner cette réclamation.

Le Prix que la Société Royale des Sciences de Copenhague avoit proposé pour l'année 1788, touchant une méthode plus facile & plus expéditive de trouver les longitudes par les éclipses du soleil, & l'occultation des étoiles par la lune, a été décerné à M. *Cagnoli*, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture, Commerce & Arts à Vérone, Membre de l'Académie de Padoue, & de l'Institut de Bologne.

Un autre Prix, proposé en la même année, pour le meilleur Exposé de l'Histoire du Danemarck, depuis la mort de *Valdemar I*, en 1182, jusqu'à 1209, d'après *Arnauld* & *Lubeck*, comparé avec les Auteurs Contemporains, a été adjugé à M. *Christiani*, Conseiller de Justice, & Professeur de Philosophie, d'Histoire & d'Eloquence à l'Université de Kiel.

Sur chacun des deux autres Problêmes, la So-

Digitized by Google

ciété avoit aussi reçu un mémoire ; mais ni l'un ni l'autre n'a répondu à son attente.

Voici les Sujets qu'on propose pour cette année :

1. *Hypothesin Crausordianam de calore corporum insensibili & latente curatius examinare, expositis argumentis tam pro ea, quam contra eam militantibus.*

2. *Data loci latitudine & longitudine declinationem acus magneticæ in utroque hemisphærio determinare, et curvas, quæ declinationes magneticas, exhibent ducere.*

3. *Utrum systema feudale, quod tamdiu in Europa universa viguit, tantumque in statu ejus publico constituendo momentum habuit, incidente proximis post Christum natum seculis migratione gentium à Populis borealibus ad meridionales pervenerit, an vero subsecutis demum temporibus ad horum exemplum in septentrionem introductum sit.*

Le Prix pour celui qui aura le mieux traité chaque Sujet, consiste en une Médaille d'or de la valeur de 100 écus argent de Danemarck. Tous les Savans, excepté les Membres de la Société ici présens, sont invités à concourir pour ces Prix. Ils voudront bien écrire leurs Mémoires en latin, françois, allemand ou danois, & les adresser francs de port, à M. *Jacobi*, Conseiller des Conférences du Roi, Secrétaire perpétuel de la Société, avant la fin du mois de juin 1790.

Les concurrens, au lieu de se nommer, sont priés de mettre une devise à la tête du Mémoire, & d'y joindre un billet cacheté avec la même devise, qui contiendra leur nom & le lieu de leur résidence.

Digitized by Google

La Gazette de la Cour de Pétersbourg a publié, le 2, une longue relation de l'avantage remporté par le Général *Dorfelden*, le 1er. mai, sur les Turcs, près de Gallacz. Comme on en connoît déja les détails, il est inutile de la transcrire. — On a publié en même temps le rapport que le Contre-Amiral Comte *de Woinowitsch* a envoyé de Sébastopol. Cette dépêche rend compte d'une croisière de dix-huit bâtimens de guerre, qui avoient aussi des troupes à leur bord, sur la côte de Romélie et à l'embouchure du Danube. Dans cette course, on a pris à l'ennemi, depuis le 29 avril jusqu'au 9 mai, 4 bâtimens, et on en a détruit 8 autres. Le 2 mai, on débarqua des troupes près de Karakermon ; l'ennemi fut attaqué et chassé de ses redoutes ; les bâtimens approchèrent de cette place, et tirèrent avec tant de vivacité que le feu la détruisit presqu'entièrement.

De Vienne, le 23 juin.

L'Empereur devoit quitter le château de Laxembourg pour se rendre à celui de Belvédère, lorsque la semaine dernière un nouvel accès de fièvre a fait suspendre ce voyage. La foiblesse de S. M. est toujours très-grande, et son

Digitized by Google

rétablissement fort lent ; cependant, Elle suit aujourd'hui un régime plus substantiel, et ne cesse pas d'écrire des dépêches, ou de s'occuper des affaires publiques.

Le Général Comte *de Wartensleben* est tombé malade ; il a quitté l'armée, et s'est fait conduire ici. Le Général *de Wallis* l'a remplacé au Bannat. — L'armée du Maréchal *de Haddik* est répartie en 3 corps ; celui de Semlin, sous les ordres du Gén.-Prince *de Ligne*, en forme l'aile droite ; celui de Caransèbes, sous les ordres du Général *de Clairfait*, l'aile gauche ; le centre est près de Weiskirchen.

On avoit cru que le Maréchal *de Laudhon* entreprendroit le siège de Czettin. En effet, tout étoit prêt pour cet objet ; mais le plan d'opérations vient d'être changé : l'armée se rend en trois colonnes dans l'Esclavonie, & on ne laisse de ce côté que les troupes nécessaires pour le cordon. L'armée doit s'être mise en marche pour arriver, le 18, au camp d'Okutschan. Ce changement fait présumer que l'on a abandonné le projet de perdre inutilement le temps devant quelques forts, & que l'on se propose d'aller à la recherche de l'ennemi en plein champ, pour le forcer à une bataille décisive.

Les Russes, qui sont à Jassy, montent à environ 4,000 hommes. La principale armée Russe est près de Mohilo-Reboi. Le siége de Bender n'est pas encore

Digitized by Google

commencé. — Le quartier-général du Prince *de Cobourg* est toujours à Podu-Pezedy, au-dessous de Bakea. — L'armée principale, campée près de Weiskirchen, est de 60,000 hommes; un Corps de 10,000 hommes doit la joindre.

On présume que les Russes porteront dans cette campagne leurs forces principales dans la Bessarabie et la Moldavie, et qu'ils ne laisseront du côté d'Oczakof qu'un Corps de 20,000 hommes.

ESPAGNE.

De Madrid, le 10 *juin.*

Il y a trois ans que le Roi d'Espagne envoya Don *Antonio de Cordova* au détroit de Magellan, à bord de la frégate la *Sainte-Marie de la Cabeza*, pour reconnoître les côtes de ces parages. Les vents contraires & les mauvais temps n'ayant pas permis à cet Officier de prendre tous les relèvemens qu'il désiroit, S. M. C. lui donna ordre d'y faire un second voyage, pour achever de reconnoître les côtes depuis les Caps Lunes & de la Providence, jusqu'aux Caps de Pilares & Victoire. Ce Brigadier des armées navales demanda pour cette expédition deux corvettes du Roi, nommées la *Sainte-Casilde* & la *Sainte-Eulalie*. Ces deux corvettes, doublées en cuivre, convenablement équipées, mirent à la voile de Cadix, le 5 octobre 1788.

Au bout de 72 jours de navigation, elles eurent connoissance de la côte Patagonique, entre le Cap-*Blanc* & le *Port désiré*, par les 49 dégrés de

Digitized by Google

latitude méridionale. Après avoir relevé le gisement de ces côtes, & rectifié les cartes qui sont très-fautives dans cette partie, M. *de Cordova* fit route pour le Cap des *Vierges*, & l'ayant reconnu au bout de quatre jours, il emmancha le détroit, & alla mouiller dans le Port Saint-Joseph.

Là, il fit mettre à la mer les chaloupes des deux corvettes avec les Astronomes, la moitié des Officiers & deux Pilotes, pourvus d'une montre marine & des autres instrumens nécessaires, de vivres & de munitions de guerre pour un mois. Il donna le commandement des deux chaloupes à Don *Michel de Zapiain*, Capitaine de frégate, avec ordre de reconnoître & de relever tous les parages compris entre les Caps *Lunes* & de la *Providence*, & ceux de *Pilares* & *Victoire*, qui sont les pointes occidentales du détroit, ainsi que tout le canal de *Saint-Jérôme*.

Au bout de 23 jours, M. *de Zapiain* revint, après avoir reconnu & relevé de la manière la plus exacte la latitude & la longitude des Caps *Lunes* & de la *Providence*, & des autres pointes principales du Détroit, & reconnu les mouillages les plus abrités, entre autres, un port à deux milles du Cap *Pilares*, dont *Sarmiento* seul fait mention. M. *de Zapiain* lui donna le nom de *la Miséricorde*, & appela *port de la Médaille* un autre havre circulaire, abrité de tous les vents, & peut-être le meilleur de tous. Cet Officier rapporta qu'il avoit laissé au sud du Cap *Pilares*, une bouteille renfermant une inscription, qui relatoit l'expédition, & une autre pareille dans l'intérieur du canal de *Saint-Jérôme*; il a reconnu que ce canal n'étoit point formé par une isle, comme les Indiens l'avoient dit à *Sarmiento*, mais par le continent, dans lequel le prétendu canal

Digitized by Google

intérieur n'est formé que par une rivière, navigable seulement pour de petites embarcations.

Avant de quitter ces parages, M. *de Cordova* envoya le Lieutenant de vaisseau, Don *Joseph de Gardo*, avec le reste des Officiers, pour lever le plan d'une côte située au sud, qui restoit à examiner. Cet Officier y trouva un fort bon port, & revint au bout de quatre jours rejoindre son Commandant. Dans ces deux expéditions les chaloupes eurent beaucoup à souffrir de la pluie & des coups de mer qui gâtèrent toutes les provisions, & exposèrent ceux qui les montoient à manquer de vivres & à rester souvent mouillés nuit & jour.

M. *de Cordova*, après 54 jours de résidence dans le détroit, mit à la voile du port *Saint-Joseph*, & debouqua le détroit au bout de quatre. Il fit route pour l'Espagne, par un bon vent de S. O., & arriva à Cadix le 13 mai dernier, après 7 mois & 10 jours de navigation.

Les pluies constantes & les tempêtes que les 2 corvettes ont essuyées pendant cette campagne, ont exposé leurs équipages à une épidémie scorbutique, presque générale, qui a mis trente-cinq à quarante hommes hors de service. Les autres se sont rétablis à bord par l'usage des légumes frais, & deux seulement ont succombé.

Don *Antonio de Cordova* rapporte que les Indiens Pichiries, dont il a parlé dans son premier voyage, sont tellement habiles au larcin, qu'il n'est point de précautions qui aient pu mettre son monde à l'abri de leurs vols; il n'a point vu d'ailleurs de Patagons, soit en entrant, soit en sortant du détroit, ni dans les rades où il a mouillé par cinq fois différentes; il présume qu'ils servoient d'auxiliaires aux Indiens de *Saint-Julien*, dans une guerre avec ceux de l'intérieur du pays de *Las-Pampas*. Enfin, il assure qu'il n'y a maintenant pas une

brasse des côtes du fameux détroit de Magellan qui n'ait été reconnue & observée, & que le résultat de son voyage a été la découverte & la correction d'une quantité d'erreurs qui se trouvent dans les Journaux & Relations de ceux qui y ont navigué avant lui.

ITALIE.

De Naples, le 10 *juillet.*

L'escadre d'évolution Espagnole, commandée par Don *Félix de Texada*, est entrée dans ce port le 7 de ce mois. Elle est composée de 4 vaisseaux, 6 frégates et 3 brigantins; savoir, le *St. Elme*, le *St. Laurent*, le *Bahama*, le *St. François de Paul*, tous de 74 canons: des frégates, la *Ste. Hélène*, *Notre-Dame du Rosaire*, *Ste. Perpétue*, *Notre-Dame de la Solitude*, *Notre Dame de la Guadeloupe* et *Notre-Dame du Mont-Carmel*, toutes de 34: et des brigantins, la *Flèche*, de 18; *St. Léon*, de 16; le *Chasseur*, de 14. Elle apporte des présens à Leurs Majestés Napolitaines de la part du Roi d'Espagne.

FRANCE.

De Versailles, le 6 *juillet.*

Le 21 du mois dernier, Leurs Majestés

Digitized by Google

et la Famille Royale ont signé le contrat de mariage de M. de Pastoret, Maître des Requêtes, avec Mademoiselle de Piscatory.

Le 28, la Comtesse de Montmorency a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés et à la Famille Royale par la Vicomtesse de Laval.

ETATS-GÉNÉRAUX.

Neuvième Semaine.

Du 27 juin. L'Assemblée générale s'étoit ajournée au mardi 30. C'est de ce dernier jour que nous allons reprendre l'analyse des Séances de la semaine dernière. Sur plusieurs points, on trouvera ce Précis très-peu conforme au rapport oratoire que font des délibérations, et jour par jour, une multitude de Feuilles imprimées, dont le plus intrépide Bibliographe auroit de la peine à faire le dénombrement.

Du 30 Juin. La Minorité du Clergé & l'Ordre de la Noblesse, entrés d'abord dans leurs salles respectives, la pluralité des Députés Nobles a rédigé des protestations, actes & réserves individuelles. Passés ensuite dans la salle générale, avec la Minorité du Clergé, la Séance a commencé à onze heures & demie par la lecture d'une Lettre des Communes de Moncontour en Bretagne, qui remercient l'Assemblée de s'être constituée Assemblée Nationale.

Digitized by Google

Les Députés du Vermandois ont demandé la parole; ils ont remercié l'Assemblée au nom de leurs Commettans, & l'ont félicitée de la réunion des Ordres; en même temps, ils ont remis sur le Bureau l'acte qu'ils avoient reçu des Officiers Municipaux de Laon.

Lecture faite du Procès-verbal de la dernière Séance, MM. de la Noblesse ont remis leurs pouvoirs, que l'on a renvoyés au Bureau des vérifications. Ensuite M. *Pison du Galand*, l'un des Secrétaires de l'Assemblée, a demandé de faire lecture d'un grand nombre d'actes & de protestations, remis sur le Bureau par les Députés de la Noblesse.

Ces actes & protestations ne sont point uniformes: on ne peut mieux les définir & les distinguer, qu'en les donnant en nature, tels qu'ils ont été lus ou prononcés.

Extrait des protestations des Membres de la Noblesse, dans l'ordre où elles ont été lues.

MM. le Duc *de Luxembourg*, Marquis *de Crussol d'Amboise*, Chev. *de la Coudraye*, Comte *de Lambertye*, Comte *Jouffard d'Yversay*, Comte *de Villemort*, Vicomte *de la Châtre*, Députés de Poitou, ne peuvent délibérer dans l'Assemblée jusqu'à la réception de nouveaux pouvoirs. Ils en demandent acte, & font réserve des délibérations qui pourroient être prises jusqu'alors.

MM. le Baron *de Montagut-Barrau*, & le Vicomte *Duston de Saint-Michel*, Députés de Cominges & Nébouzan, ont déclaré que les articles impératifs de leurs cahiers, les forcent à n'opiner que par Ordre, & leur retirent leurs pouvoirs dans le cas où l'on n'opineroit que par tête.

MM. le Duc *de Caylus*, le Baron *d'Aurillac*,

Digitized by Google

& le Chevalier *de Rochebrune*, Députés de Saint-Flour, ont dit qu'ils ne pouvoient avoir voix délibérative, parce que leurs cahiers leur enjoignoient de voter par Ordre.

MM. le Comte *de Moncorps*, & le Comte *d'Arcy*, Députés d'Auxerre, ont fait la même déclaration.

M. le Vicomte *de Panat*, Député de Rhodès, a fait part qu'il ne pouvoit voter par tête.

M. le Vicomte *de Malartic*, Député de la Rochelle, a déclaré que ses cahiers lui défendoient de voter par Ordre, à l'exception de l'impôt.

M. Député de a protesté contre toute délibération par tête, jusqu'à la réception de nouveaux pouvoirs.

M. *de Cazalès*, Député de Rivière-Verdun, a fait la même déclaration.

M. le Marquis *de Clermont Mont-Saint-Jean*, Député du Bugey & Valromey, a déclaré que ses Commettans lui avoient ordonné de ne laisser vérifier ses pouvoirs qu'à son Ordre seul, & de protester contre toute délibération prise par deux Ordres réunis.

M. le Baron *de Cernon*, Député de Châlons-sur-Marne, proteste également contre toute délibération prise, jusqu'à la réception de nouveaux pouvoirs.

MM. *de Garon de la Bévière* & *de Cardon de Sandran*, Députés de Bourg en Bresse, ont déclaré qu'ils ne s'étoient rendus dans la salle avec leur Ordre, que par déférence pour la Lettre du Roi, & qu'ils ne peuvent prendre part à aucunes délibérations, à cause de leurs cahiers, qui leur ordonnent de ne voter que par Ordre.

M. *de Saint-Fargeau*, Député de Paris, a fait

Digitized by Google

la lecture des articles impératifs de ses cahiers; & a demandé voix consultative en attendant.

M. le Comte *de Sérent*, Député du Nivernois & Donziois, a déclaré que les articles de ses cahiers étoient fort impératifs, & qu'il alloit partir pour obtenir de nouveaux pouvoirs; il a fait un discours à ce sujet.

MM. le Marquis *de Saint-Simon* & le Comte *de Culant*, Députés d'Angoulême, ont protesté contre toutes les délibérations qui pourroient être prises par tête.

MM. le Duc *d'Havré & de Croï* & le Prince *de Poix*, Députés d'Amiens, ont déclaré être chargés de maintenir l'opinion par Ordre.

M. le Comte *d'Egmont*, Député de Soissons, a demandé voix consultative en attendant de nouveaux pouvoirs.

MM. le Marquis *de Mortemart*, le Comte *de Try*, le Président *de Frondeville* & *de Belbœuf*, Députés de Rouen, ont protesté contre toutes délibérations qui pourroient être prises autrement que par Ordre.

M. le Comte *de Montboissier*, Député de Clermont en Auvergne, a protesté également.

M. le Comte *de Montcalm-Gozon* & le Marquis *de Badens*, Députés de Carcassonne, ont déclaré que leurs pouvoirs vouloient le mode par Ordre, le *veto* du Roi & des Ordres, & qu'en conséquence, ils protestoient contre toutes délibérations. Ils ont demandé acte de leur déclaration aux trois Ordres.

M. le Marquis *de Juigné*, Député des Marches communes du Poitou & Bretagne, a déclaré ne pouvoir délibérer, jusqu'à la réception de nouveaux pouvoirs.

Digitized by Google

M. le Marquis *de Lusignan*, Député de Condom, a fait la même déclaration.

MM. le Comte *de la Galissonière*, le Comte *de Reulliez*, le Comte *de Dieuzie* & le Duc *de Choiseul-Praslin*, Députés de l'Anjou, ont protesté contre la formation de l'Assemblée Nationale, & toutes les délibérations qu'elle prendra.

MM. le Duc *de Coigny*, le Comte *Louis de Vassy*, & le Baron *de Wimpfen*, ont protesté contre la délibération par tête.

M. le Baron *de Pouilly*, Député de Verdun, a protesté contre toutes délibérations prises par tête.

M. le Marquis *d'Apchier*, Député du Gévaudan, a fait la même déclaration.

Un autre Député a protesté également.

MM. *Achart de Bonvouloir*, *de Beaudrap*, le Comte *de la Villarmois*, & le Baron *de Juigné*, Députés de Coutances, ont aussi protesté.

MM. le Comte *de la Châtre*, le Marquis *de Bouthillier*, *Heustault de la Merville* & *Bangi de Puivalée*, ont protesté & demandé voix consultative.

MM. le Comte *de la Roque de Mons*, & le Vicomte *de Foucault de l'Ardimalie*, Députés du Périgord, ont déclaré ne pouvoir participer à aucunes délibérations prises par un ou deux Ordres, & faire toutes réserves contre elles.

MM. le Comte *de Bonneville* & le Marquis *de Chambrais*, Députés d'Evreux, ont protesté contre toutes Délibérations par tête.

M.   Député de   a protesté également.

MM. le Baron *de Poissac* & le Vicomte *de*

Digitized by Google

Lequeuille, Députés du bas Limosin; ont déclaré ne pouvoir opiner que par Ordre.

M. le Comte *de Laipaud*, Député de la basse Marche, a fait la même déclaration.

Les trois Députés du Bailliage d'Amont, ont protesté contre la délibération par tête, qui leur est expressément défendue par leurs cahiers; ces cahiers leur enjoignent aussi de demander acte de leurs protestations. Les trois Membres de la première députation de ce Bailliage, qui a été cassée dans la Chambre de la Noblesse, ont protesté contre l'acte ci-dessus, jusqu'à la décision du procès des deux députations, par les Etats-Généraux. Les pouvoirs de ces derniers leur ordonnent de voter par tête.

M. de Député de a déclaré que ses cahiers lui ordonnoient de ne consentir à l'opinion par tête, que dans le cas où les deux tiers de la Chambre de la Noblesse y consentiroient.

Les Députés de Metz ont protesté contre l'opinion par tête.

MM. le Marquis *de Panat*, le Marquis *d'Avessens*, le Marquis *d'Escouloubre* & *de Maurens*, Députés de Toulouse, ont protesté contre toutes délibérations par tête.

M. le Marquis *de Vaudreuil*, Député de Castelnaudary, a déclaré ne pouvoir opiner par tête, d'après ses pouvoirs, qui le lui défendoient dans tous les cas.

MM. *le Mulier de Bressey* & le Comte *de Lévis*, Députés de Dijon, ont déclaré ne pouvoir faire vérifier leurs pouvoirs en commun, ni consentir à l'opinion par tête. Ils ont ajouté qu'ils étoient forcés de rentrer dans l'Ordre de la Noblesse.

Digitized by Google

M. le Baron *de Batz*, Député d'Albret, a protesté contre l'opinion par tête.

M. le Vicomte *de Noailles*, Député de Nemours, a déclaré pouvoir prendre voix délibérative.

M. le Baron *de Gauville*, Député de Dourdan, a protesté contre l'opinion par tête, & a demandé acte.

M. *Puch de Montbreton*, Député de Libourne, a fait la même déclaration, ainsi que

M. le Baron *de Montboissier*, Député de Chartres.

M. *de Grosbois*, Député de Besançon, a déclaré que ses cahiers lui ordonnoient de faire les plus fortes protestations contre toutes délibérations prises par tête, & a demandé acte.

MM. le Comte *de Toustaint de Viré* & *de Menonville*, Députés de Mirecourt, ont déclaré ne pouvoir délibérer par tête ; ainsi que

MM. le Marquis *de Montdor*, le Chevalier *de Boisse*, le Marquis *de Loras* & *Deschamps*, Députés de Lyon.

Le Député du Comté de Foix a déclaré ne pouvoir délibérer par tête ; il a demandé que l'Assemblée se formât en Bureaux, en attendant les nouveaux pouvoirs de tous les Membres de la Noblesse.

M. le Duc *de Villequier*, Député de Boulogne, a déclaré qu'il étoit le maître de pouvoir voter par Ordre ou par tête, en suivant la majorité ; & que dans le cas de partage, il lui étoit enjoint de voter par Ordre.

La lecture de ces protestations, dont la grande partie, comme on le voit, n'est que l'expression du devoir imposé aux Députés par leurs Commettans, & le témoignage de la fidélité des premiers à se conformer aux ordres des seconds,

Digitized by Google

a été interrompue par un Membre des Communes ; qui a objecté qu'avant de recevoir des protestations, on devoit examiner si l'on avoit qualité pour protester ; que la vérification seule des pouvoirs constateroit cette qualité, & que l'Assemblée Nationale devoit rejeter des actes qui lui contestoient son existence.

Dans le cours du débat qui a suivi cette opposition, un Député de la Noblesse a observé qu'aucune loi n'avoit proscrit les mandats impératifs ; que les trois Ordres en avoient également reçu de tels ; qu'il pouvoit être salutaire de les défendre à l'avenir, mais que cette loi à faire ne pouvoit avoir un effet rétroactif. Dans tous les cas, a-t-il ajouté, il est impossible de refuser à des Députés de se justifier envers leurs Commettans, & d'obéir à leur conscience ou à leur mission, en protestant contre ce que l'une & l'autre leur interdisent.

Un Député des Communes de Paris a adopté l'avis qu'on ne pouvoit s'empêcher de recevoir les déclarations jointes aux pouvoirs ; mais que ceux-ci devoient être renvoyés aux Commissaires vérificateurs, & les actes remis aux Secrétaires, pour en statuer après la vérification des pouvoirs. Cet avis est devenu celui de l'Assemblée, qui a pris l'Arrêté suivant :

« L'Assemblée Nationale arrête que les pouvoirs remis sur le Bureau par Messieurs du Clergé & de la Noblesse, seront envoyés au Comité de vérification pour y être examinés, & le rapport en être fait ensuite à l'Assemblée. Quant aux actes remis également sur le Bureau, ils demeureront dans les mains des Secrétaires, pour être, après, décrété ce qu'il appartiendra par l'Assemblée Nationale. »

A deux heures moins un quart, la Séance a été levée & ajournée au lendemain matin. Le Comité de vérification a siégé dans la soirée.

Digitized by Google

Du 1 *Juillet.* Cette Séance, très-orageuse, & dont l'objet, par extension, pouvoit être regardé comme fondamental, a eu pour texte une Lettre adressée à M. *Bailly*, Président, par dix-neuf personnes du Palais-Royal, qui se sont dites Députés d'un grand nombre d'habitans de Paris. M. le Président a lu cette Lettre, où l'on sollicitoit l'Assemblée, au nom du *Public impatient*, de s'occuper des moyens de *rendre le calme à la Capitale*, en *rendant la liberté* à des soldats aux Gardes-Françoises, qui, détenus pour fait d'insubordination, dans la prison militaire de l'Abbaye Saint-Germain, en avoient été tirés de force par une multitude tumultueuse, & portés, au bruit des acclamations, au Palais-Royal, où ils étoient gardés.

M. *Bailly* a proposé la formation d'un Comité qui s'occuperoit sur-le-champ de cette affaire, & il a lu la liste des personnes qu'il désignoit pour cet examen. Cet avis a été rejeté.

M. *Mounier* a opiné qu'on ne devoit pas avoir égard à une lettre signée de 19 Particuliers, & qu'on ne pouvoit s'occuper de cet objet, ni attenter au pouvoir exécutif.

M. *Bailly* a proposé d'envoyer au Roi une Députation à ce sujet.

M. *Fréteau* s'y est opposé, & à l'exemple de M. *Mounier*, a fait sentir le danger & l'illégalité de cette démarche. L'Assemblée devoit respecter les cahiers qui attribuent au Roi le pouvoir exécutif. Ce n'étoit pas à elle à se mêler de la police des troupes, ni à s'attribuer la discipline militaire, & la surveillance de la sûreté publique. Ces différens soins appartenoient à l'autorité Royale.

Plusieurs Membres ont déclaré formellement que cette affaire n'étoit pas de la compétence de l'Assemblée.

M. *Pison du Galland* a insisté pour la forma-

Digitized by Google

tion du Comité, au ſujet de l'attroupement qui avoit ſuivi l'inſurrection de la priſon.

M. l'Archevêque de *Vienne* a repréſenté que pour former un Comité, il falloit que les objets qui devoient être diſcutés fuſſent de la compétence de l'Aſſemblée; il a ajouté que cet évènement ne la regardoit pas.

Un Préopinant a été d'avis qu'il falloit demander au Roi la permiſſion de s'en occuper.

M. le Comte *de Clermont-Tonnerre* a ſoutenu qu'on ne pouvoit ni ne devoit attenter au pouvoir exécutif; la nomination d'un Comité pour s'occuper de la révolte, méritoit l'attention la plus ſérieuſe de l'Aſſemblée, qui devoit reſpecter la diſcipline militaire.

M. *de Mirabeau* a lu le projet d'une adreſſe aux Commettans de la Nation, pour les charger du ſoin de tranquilliſer le peuple.

M. le Comte *de Crillon* a dit qu'il falloit envoyer une copie de la lettre à M. le Garde-des-Sceaux, en le priant de la mettre ſous les yeux du Roi.

M. *Demeunier* a prétendu qu'on devoit charger pluſieurs Députés de Paris du ſoin de calmer la fermentation du peuple.

M. le Prince *de Poix* a opiné à renvoyer l'affaire à la déciſion du Roi.

Un Membre de la Nobleſſe a voté pour qu'on chargeât les porteurs de la lettre de faire rentrer les ſoldats en priſon.

Grande diſcuſſion pour & contre.

M. *Vernier*, Député d'*Aval*, a prié le Clergé & la Nobleſſe de ſe réunir pour calmer le peuple, & pour ſolliciter la grace des priſonniers. Il a propoſé une Députation des trois Ordres au Roi pour l'obtenir. Il a fini par demander le retour des Soldats dans la priſon.

M. *Target* a propoſé d'écrire aux Electeurs de Paris pour les charger de calmer le peuple.

Digitized by Google

M. le Marquis de *Gouy-d'Arcy* a soutenu cet avis. Il a désiré que la grace fût envoyée par le Roi dès que les Soldats seroient rentrés en prison.

M. *de Clermont-Lodève* a prouvé que l'Assemblée avoit mis en discussion un objet qui n'étoit pas de sa compétence. Il a prié M. le Président de ne plus faire part à l'Assemblée de toutes les lettres qu'il pourroit recevoir, attendu qu'on parviendroit, par ce moyen, à retarder les occupations des Etats-Généraux.

A ces opinions mutuellement balottées, soutenues, repoussées, ont succédé six propositions formelles.

Première Proposition de M. le Comte de Crillon.

« Le Président sera autorisé à faire passer à M. le Garde-des-Sceaux la lettre des Envoyés de Paris, en retranchant toutefois les signatures; déclarera que le pouvoir exécutif ne concerne pas l'Assemblée; qu'elle intercède auprès du Roi pour obtenir une amnistie générale. »

Seconde Proposition de M. Mercier.

« Charger M. le Président de dire à ceux qui sont venus de la part de la ville de Paris : retournez promptement vers ceux qui vous ont envoyés; dites-leur que le véritable moyen de mériter les égards de l'Assemblée, qui ne cesse de s'occuper de leur intérêt, est de rentrer dans l'ordre, & de porter leurs Concitoyens à la paix la plus parfaite. »

Troisième Proposition de M. Camus.

« Charger quatre de MM. les Prélats de se transporter sur-le-champ auprès du Roi, pour intéresser & solliciter sa bonté. »

« Charger M. le Président de répondre sur-le-champ aux Envoyés, que ce n'est que par la paix

Digitized by Google

& la tranquillité que le Peuple peut aider les opérations de l'Assemblée. »

« Charger MM. les Députés de la ville de Paris d'écrire à MM. les Electeurs pour le même objet. »

Quatrième Proposition de M. le Chevalier de Boufflers.

« L'Assemblée nationale déclare que la connoissance des affaires relatives aux troubles populaires, appartient uniquement au Roi; elle condamne ceux qui agitent la ville de Paris, & elle en gémit : ses Membres ne cesseront de donner l'exemple du plus profond respect pour l'autorité royale, de laquelle dépend la sécurité de l'Empire. »

« Elle conjure donc le Peuple de la capitale de rentrer dans l'ordre, & de se pénétrer des sentimens de paix qui peuvent seuls assurer les biens infinis que la France est prête à recueillir de l'Assemblée libre des Etats-Généraux, & auxquels la réunion volontaire des trois Ordres ne laisse plus d'obstacles. »

Cinquième Proposition de M. Target.

« Charger M. le Président de dire aux Envoyés de Paris de reporter le vœu de la paix & de l'union, seul capable de seconder le travail de l'Assemblée pour la félicité publique. »

« Que MM. les Députés de Paris seront chargés d'écrire à MM. les Echevins de la même ville, que l'Assemblée les invite à seconder de tous leurs efforts les sentimens de paix qui animent l'Assemblée nationale. »

« Que quatre de MM. les Prélats se rendront auprès de la personne du Roi, pour l'instruire du parti pris par l'Assemblée, & supplier Sa Majesté d'employer les moyens infaillibles de la douceur & de la confiance dans le Peuple le plus fidèle de la terre. » Cette motion a été rejetée.

La

Digitized by Google

La délibération s'échauffoit en se compliquant par tant d'avis divers, & par les observations très-animées des uns & des autres, lorsque M. *Chapelier* a ouvert un sixième Avis.

Sixième Proposition de M. Chapelier.

« L'Assemblée nationale nommera six Membres pour concerter avec les Ministres du Roi, dépositaire du pouvoir exécutif, & aviser ensemble aux moyens les plus prompts, les plus sûrs & les plus doux de rétablir la tranquillité publique. »

Peu de Membres ont adopté ce dernier Avis, & le plus grand nombre s'est réuni en faveur de ceux de MM. le Chevalier *de Boufflers* & *Target*, qu'on a combinés & réduits à un seul, sous la forme suivante:

« Il sera répondu, par M. le Président, aux Envoyés de la capitale, qu'ils doivent reporter dans cette ville le vœu de la paix & de l'union, qui seul peut faciliter les travaux auxquels va se consacrer l'Assemblée nationale. »

« L'Assemblée nationale gémit des troubles qui agitent la capitale : elle déclare que la connoissance des affaires qui y sont relatives, appartient uniquement au Roi. Les Membres ne cesseront de donner l'exemple du plus profond respect pour l'autorité royale, de laquelle dépend la sécurité de l'Empire. Elle conjure donc le Peuple de la capitale de rentrer sur-le-champ dans l'ordre, & de se pénétrer des sentimens de paix qui peuvent seuls assurer les biens infinis que la France est prête à recueillir de l'Assemblée libre des Etats-Généraux, & auxquels la réunion volontaire des trois Ordres ne laisse aucun obstacle. »

« Il sera fait une Députation solemnelle à Sa Majesté, pour invoquer sa clémence en faveur des personnes qui pourroient être coupables, l'instruire

Digitized by Google

du parti pris par l'Assemblée, & la supplier d'employer, pour le rétablissement de la paix, les moyens infaillibles de douceur & de bonté si naturels à son cœur, & de la confiance que mérite son bon Peuple. »

M. *Bailly* s'est rendu aussi-tôt après dans le vestibule, & a fait lecture de l'Arrêté de l'Assemblée aux personnes députées de Paris qui avoient été porteurs de la lettre.

La Députation à Sa Majesté, a été composée, pour le *Clergé*, de MM. l'Archevêque de *Paris*, l'Evêque d'*Amiens*, le Curé de *Sergi*, le Curé de *Montigni*.

Pour la *Noblesse*, de MM. le Chevalier *de Boufflers*, le Chevalier *de la Linière*, le Marquis *de Lancosme*, le Marquis *d'Avarai*.

Pour les *Communes*, de MM. *Arnoul*, *le Mercier*, *Thouret*, *Hébrard*, *Barrère de Vieuzac*, *Maillot*, *la Poule*, *Emmeri*.

La Séance du matin a été terminée par le rapport des pouvoirs de la Noblesse & du Clergé, vérifiés dans le Comité de la veille. MM. l'Archevêque de *Bordeaux*, *Mathias*, Curé, & le Duc *d'Aiguillon*, ont été les Rapporteurs. On est sorti de la salle à trois heures, en s'ajournant à cinq, pour continuer l'examen du réglement.

Dans la Séance du soir, M. *Rabaud de Saint-Etienne* a fait lecture du Chapitre du Règlement qui concerne la formation des Bureaux. Ils seront au nombre de trente, chacun de quarante Membres, pris dans les trois Ordres, suivant la proportion du Réglement de convocation. Tous les mois on les renouvellera.

La Députation au Roi ayant été reçue, S. M. a répondu :

« Votre Arrêté est fort sage. Je suis bien content de connoître les dispositions de l'Assemblée ; &

Digitized by Google

toutes les fois que la Nation se confiera à moi, j'espère que tout ira bien. »

« Je ferai connoître mes intentions ultérieures. »

Du 2 juillet. La Séance, ouverte par la lecture du Procès-verbal de la veille, a continué par celle du travail du Comité de Réglement, & de la liste des Membres qui composent les trente Bureaux.

M. le Cardinal *de La Rochefoucault* a présenté & lu la Déclaration suivante :

« Messieurs, il est de mon devoir de vous déclarer, que lorsque les Membres du Clergé, qui étoient restés dans *la Chambre de leur Ordre*, sont venus avec moi dans la salle commune aux trois Ordres, nous avons fait préalablement des réserves, portant que :

« Vu la déclaration du Roi, du 23 juin, la lettre de Sa Majesté, à moi adressée le 27 juin en ces termes : » Mon cousin, &c. Les Membres du Clergé, toujours empressés de donner à Sa Majesté des témoignages de respect, d'amour & de confiance, justement impatiens de pouvoir se livrer enfin à la discussion des grands intérêts d'où dépend la félicité nationale, ont délibéré de se réunir dès aujourd'hui aux deux Ordres de la Noblesse & du Tiers-Etat, dans la salle commune, pour y traiter des affaires d'une utilité générale, conformément à la déclaration du Roi, sans préjudice du droit qui appartient au Clergé, suivant les loix constitutives de la Monarchie, de s'assembler & de voter séparément, *droit qu'ils ne veulent ni ne peuvent abandonner* dans la présente session des Etats-Généraux, & qui leur est expressément réservé par les articles 8 & 9 de la même déclaration.

« Je vous prie, Messieurs, de trouver bon

Digitized by Google

» que je remette sur le bureau la présente décla-
» ration, & que je vous en demande acte. »

Signé, le Cardinal DE LA ROCHEFOUCAULT.

Aussi-tôt après cette lecture, M. l'Archevêque de *Vienne* a dit : « Je ne puis me dispenser, Messieurs, d'observer que lorsque la Délibération » apportée par M. le Cardinal a été prise, la » majorité du Clergé, qui pouvoit seule s'attri- » buer à juste titre le nom d'Ordre du Clergé, » n'y étoit point. »

M. *de Mirabeau* a avancé qu'on ne pouvoit recevoir aucune protestation dans cette Assemblée, & que tous les Membres qui en vouloient faire devoient se retirer.

M. l'Archevêque d'*Aix* a répondu que le Clergé faisoit des réserves & des protestations, mais qu'il s'étoit réuni pour délibérer en commun sur les affaires publiques ; il a ajouté qu'il demandoit acte des réserves.

M. *Péthion de Villeneuve* a demandé que les réserves fussent faites en d'autres termes, puisqu'elles l'avoient été d'après les Déclarations du Roi, & que la minorité du Clergé ne s'étoit réunie que d'après les ordres du Roi. Il a conclu que l'Assemblée pouvoit refuser acte des réserves.

M. *de Mirabeau* a réclamé contre la déclaration du Clergé, qui prétendoit voter dans son Ordre, & sur l'indécence de cette expression, *ne veut ni ne peut* ; expression qui ne convenoit même plus au pouvoir exécutif.

M. *Pison du Galland* a soutenu qu'on ne pouvoit recevoir que les réserves des Membres du Clergé qui se présenteroient nominativement, en conséquence de l'arrêté du 30 Juin.

M. *Mounier* a dit qu'il falloit distinguer deux espèces d'actes, les déclarations, & les protestations ; que les déclarations étoient justes ; mais qu'il falloit rejeter les protestations & réserves, l'As-

Digitized by Google

semblée ne pouvant les admettre, puisque c'étoit les approuver que de les reconnoître, ce qui n'étoit pas possible.

M. *Le Grand* a soutenu l'opinion qu'on ne pouvoit donner acte des déclarations.

L'Assemblée a déterminé qu'il ne seroit pas fait mention des protestations dans le procès-verbal de ce jour.

M. *de la Borde* a demandé que l'Assemblée se formât en Bureaux à l'instant, pour la nomination d'un Président & des Secrétaires. Cette proposition a été soutenue par MM. le Prince *de Poix* & *Demeunier*; l'Assemblée l'a agréée.

M. *Gaillotin* a fait le rapport des précautions qu'il avoit prises pour faire aërer la salle, & du projet qu'il avoit conçu avec M. *Paris*, Architecte des Menus, pour le nouvel arrangement de la salle; & l'emplacement des 30 Bureaux, en prenant les salles du Clergé & de la Noblesse. L'Assemblée en a ordonné l'exécution.

On a lu l'article du Réglement de Police, qui regarde la nomination du Président & des six Secrétaires.

M. le Président, après avoir dit que les Bureaux s'assembleroient à cinq heures, a levé la séance à midi & demi.

Dans la soirée, S. M. a fait connoître ses intentions ultérieures, par une Lettre à M. l'Archevêque de Paris, Chef de la Députation; Lettre dont ce Prélat a donné communication.

LETTRE DU ROI.

« Je me suis fait rendre un compte exact, mon Cousin, de ce qui s'est passé dans la soirée du 30 juin. La violence employée pour délivrer des prisonniers de l'Abbaye, est infiniment condamnable; & tous les Ordres, tous les Corps, tous les Citoyens honnêtes & paisibles ont le plus grand

Digitized by Google

intérêt à maintenir dans toute sa force l'action des loix protectrices de l'ordre public. Je céderai cependant dans cette occasion, lorsque l'ordre sera rétabli, aux sentimens de la bonté; & j'espère n'avoir pas de reproche à me faire de ma clémence, lorsqu'elle est invoquée pour la première fois par l'Assemblée des Représentans de la Nation; mais je ne doute pas que cette Assemblée n'attache une égale importance au succès de toutes les mesures que je prends pour ramener l'ordre dans la Capitale. L'esprit de licence & d'insubordination est destructif de tout bien; & s'il prenoit de l'accroissement, non-seulement le bonheur de tous les Citoyens seroit troublé & leur confiance seroit altérée, mais on finiroit peut-être par méconnoître le prix des généreux travaux auxquels les Représentans de la Nation vont se consacrer. Donnez communication de ma lettre aux Etats-Généraux, & ne doutez pas de toute mon estime pour vous. »

Signé, Louis.

Du 3 juillet. D'entrée, on a fait lecture de la Lettre du Roi à M. l'Archevêque de Paris. (Nous venons de la rapporter).

Ensuite M. *Bailly* a annoncé que la veille, par le scrutin des Bureaux, M. le Duc *d'Orléans* avoit été élu Président. Son Altesse a refusé, en disant que « le bien public exigeoit d'elle ce refus, par » la raison qu'elle n'avoit pas les qualités requises » pour remplir les fonctions de Président. »

Ce Prince avoit eu 553 voix sur 860 votans : ce nombre prouve qu'environ un quart des Membres de l'Assemblée manque aux Etats-Généraux, ou n'a pas concouru à l'élection.

On s'est retiré en Bureaux pour procéder à une nouvelle élection, dont le résultat a été la nomination de M. l'Archevêque de Vienne, à une très-

Digitized by Google

grande majorité. Ce Prélat a dit : « La carrière » que j'ai parcourue ne me permettoit pas d'espé» rer un évènement aussi glorieux ; il ne me reste » plus rien à désirer, Messieurs, que de tourner » mes derniers regards vers la régénération de » notre commune patrie. » Ce discours a été fort applaudi.

Après la nomination du Président, on a déclaré celle des six Secrétaires de l'Assemblée. Voici le résultat du scrutin.

M. *Grégoire*, Curé d'Imbermenil. . . 416 voix.
M. *Mounier*. . . . . 420.
M. *de Lally Tollendal*. . . . . 405.
M. *Chapelier*. 328.
M. l'Abbé *Syeyes*. . . . . 264.
M. *de Clermont-Tonnerre*. . . . . 219.

SUPPLÉANS.

M. le Comte *de Crillon*. . . . .
M. . . . . 156. voix.
M. *Fréteau*. . . . . 151.
M. *Emmeri*. . . . . 191.
M. *Rabaud de Saint-Étienne*. . . . . . 109.
M. *Touret*. . . . . 99.

M. le Duc de la *Rochefoucault* a proposé d'envoyer une députation à M. *Bailly*, pour le remercier de la dignité avec laquelle il avoit rempli les fonctions de Président.

M. l'Archevêque de Bordeaux, au nom de son Bureau, a remercié M. *Bailly*, & a demandé au nom du même Bureau, que l'Assemblée ordonne la lecture des élections de chaque Bureau.

M. l'Archevêque de Vienne, nouveau Président, a proposé de s'occuper de la vérification des pouvoirs, ou de la députation de S. Domingue. L'Assemblée a choisi ce dernier objet. Comme cet objet a été repris le lendemain, nous rendrons compte postérieurement des débats qui y sont relatifs.

M. *Target* a remis sur le Bureau la question relative aux pouvoirs impératifs ; il a lu un long Mémoire pour prouver la nullité & l'illégalité de ces pouvoirs.

Avant lui, M. l'Evêque d'Autun avoit proposé à ce sujet une délibération, qu'il a appuyée par un discours : voici le sens de son opinion.

« L'Assemblée Nationale considérant qu'un bailliage, & à plus forte raison une partie d'un bailliage, n'a que le droit de concourir, par ses Députés, à former la volonté générale, & non celui de l'arrêter & de s'y soustraire, déclare que toute clause impérative d'un mandat qui interdiroit aux Députés de voter dans l'Assemblée, ou lui ordonneroit de se retirer, parce que son vœu particulier ne prévaudroit pas, est radicalement nul : que l'espèce d'engagement qui pourroit en résulter, entre un Député & ses Commettans, doit être promptement levé par eux, & ne peut être ni supposé, ni reconnu par l'Assemblée ; qu'une telle clause n'ayant pu, sans aucun prétexte, être apposée par aucun bailliage, toutes protestations faites en conséquence sont inadmissibles ; qu'elles ne peuvent suspendre un instant les opérations d'une Assemblée légitimement constituée, & essentiellement active ; & par une suite nécessaire, malgré l'absence volontaire ou forcée de quelques Députés, tout décret de l'Assemblée sera également obligatoire pour tout bailliage, lorsqu'il aura été rendu pour tous sans exception. »

Un Membre de la Noblesse a dit que les loix ne devant pas avoir d'effets rétroactifs, nul décret ne pouvoit annuller des mandats impératifs, que l'ancien usage avoit autorisé à donner.

M. le Comte de *Clermont-Tonnerre* a étayé la nullité & l'illégalité de ces pouvoirs, par la raison que c'est à la volonté générale à faire la loi, & aux volontés particulières à s'y soumettre.

Digitized by Google

M. l'Evêque de Langres, saisissant la grande objection, a dit qu'il falloit distinguer les mandats impératifs à venir, de ceux actuels, qui avoient pu être donnés, puisque l'usage l'autorisoit ; il a fini par avouer la sagesse des principes établis par M. l'Evêque d'Autun.

M. l'Evêque de Chartres s'est étendu sur l'absurdité & l'injustice de prétendre arrêter, par de pareils mandats, une Assemblée essentiellement active ; après plusieurs argumens, il a comparé les donataires de pareils mandats, à des joueurs qui, sans enjeu, voudroient s'emparer du gain lorsque la chance leur seroit favorable, & ne risqueroient jamais de rien perdre.

M. le Président a renvoyé la suite de cette discussion à une autre séance.

Du 4 juillet. On a repris la discussion de la Députation de Saint-Domingue. Après nombre de Discours, on a mis aux opinions le nombre de Députés qu'on accorderoit à la Colonie. Sur l'appel des voix, il s'en est trouvé,

523 — pour 6 Députés.
223 — pour 12 Députés.
9 — pour 4 Députés.
1 — pour 8 Députés.

Cette délibération ayant été annoncée, on a demandé le droit de Séance pour tous les autres Députés ; ce qui a été accordé. On a proposé ensuite d'accorder voix consultative aux autres Envoyés de Saint-Domingue. M. *Fréteau* s'y est opposé, en disant que cette concession étoit dangereuse, & tendoit à rendre les délibérations plus difficiles : cette opposition a prévalu.

M. *Dupont* a terminé la Séance par le rapport du Comité des subsistances.

« Le Comité, a-t-il dit, que vous avez établi pour s'occuper de la cherté des grains, & des

Digitized by Google

moyens de faciliter la subsistance du peuple, s'est livré, avec le zèle que vous aviez le droit d'attendre de ses Membres, au travail que vous lui avez imposé. Il a d'abord chargé trois de ses Membres de demander à M. le Directeur-général des finances les renseignemens nécessaires pour déterminer avec plus de justesse les opérations dans lesquelles votre amour pour vos Concitoyens ne vous permet d'apporter aucun retard : ce Ministre nous a donné les états d'entrée & de sortie, & il s'est chargé de plus de faire lui-même pour le Comité un Mémoire qui va être mis sous vos yeux.

Lecture faite de ce Mémoire, on a continué le rapport du Comité : « Vos Commissaires, y est-il dit, n'ont négligé l'examen d'aucunes des considérations qu'ils pouvoient avoir à vous mettre sous les yeux ; ils en ont conclu que vous ne pouviez dans ce moment avoir que trois choses à faire :

1°. Favoriser la circulation de province à province & de canton à canton, dans l'intérieur du royaume.

2°. Porter des secours en dentées dans les lieux où elles peuvent manquer réellement.

3°. Répandre des salaires & même des aumônes dans ceux où la denrée ne manque pas, mais où les moyens du peuple sont insuffisans pour se la procurer.

« C'est l'opinion de votre Comité, que l'on ne peut aller trop vîte pour les œuvres de bienfaisance, & trop mûrir les actes de législation qui doivent porter l'empreinte de la raison sociale, & s'appuyer sur les principes reconnus par l'opinion publique, sans le concours de laquelle la raison elle-même & les loix seroient dénuées de pouvoir. »

« Les besoins sont si urgens dans quelques

Digitized by Google

cantons, & en même temps la récolte si prochaine, que ce ne sont point des loix qu'on attend de vous, ce sont des secours qu'il faut donner à ceux dont le besoin les invoque. »

« Sans doute il ne vous est permis, par vos mandats, de ne vous occuper ni d'emprunts, ni d'impôts avant d'avoir réglé ce qui concerne la Constitution & la périodicité de l'Assemblée Nationale; mais les trois moyens proposés pour soulager la misère publique, entraînent ou un emprunt, ou un impôt, ou une autorisation de dépenses qui nécessitera l'impôt ou l'emprunt. »

« Seriez-vous donc dans l'impuissance de secourir vos frères, qui vous implorent, & la Nation assemblée ne pourroit-elle que plaindre la Nation? »

« S'il s'agissoit de perpétuer des dépenses ruineuses, de fournir à la prodigalité d'une Cour; de rendre des Ministres indépendans de la satisfaction publique, certainement alors il vous seroit, il vous est défendu de vous prêter à aucun impôt, à aucune contribution, à aucun emprunt. Tel est l'esprit des mandats qui vous lient, & le seul article par rapport auquel ils puissent être impératifs sans danger. »

« Vous ne pouvez douter que vos Commettans aient dit que le salut public étoit la loi suprême, qu'ils ne vous aient autorisés à mettre obstacle aux ravages d'une inondation ou d'un incendie, à repousser l'ennemi si la patrie étoit attaquée, à secourir le pauvre, à l'arracher à la mort. »

« Ce n'est pas aux pauvres qu'ils nous ont défendu d'accorder une contribution, & puisque vous êtes leurs Représentans, vous devez faire ce que les représentés auroient fait eux-mêmes. »

« Telle est l'opinion du Comité des subsistances. Il ne choisira pas entre les moyens qui

Digitized by Google

vous ont été proposés, il se borne à les mettre sous vos yeux. »

L'examen des divers moyens proposés a été renvoyé à l'examen des Bureaux.

De Paris, le 8 *juillet.*

Règlement fait par le Roi, du 27 juin 1789, concernant les Mandats des Députés aux Etats-Généraux.

Idem, du 18 juin 1789, pour valider la nomination faite de quatre Députés aux Etats-Généraux, par les trois Ordres de la Sénéchaussée de Castelmoron.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, et Lettres-Patentes sur icelui; du 22 mai 1789, registrées en la Cour des Monnoies le 17 juin 1789, qui ordonnent que la fabrication de cinquante mille marcs d'espèces de cuivre, autorisée par arrêt du 16 septembre 1784, en la monnoie de Rouen, sera continuée et portée à cent cinquante mille marcs.

Depuis huit jours, une partie de la multitude de cette capitale étoit en agitation. L'on a vu, par l'article des *Etats-Généraux*, que cette fermentation avoit été jusqu'à forcer la prison militaire de l'Abbaye St. Germain, et à en faire sortir quelques Soldats, détenus pour cause d'insubordination ou autres fautes. Ces prisonniers furent amenés au Palais-Royal, où ils sont restés trois jours. Les Electeurs de Paris, assemblés depuis la semaine précédente, craignant les

Digitized by Google

suites d'une effervescence si dangereuse dans les conjonctures actuelles, ont pris, le mercredi 1^er^. de ce mois, la Délibération suivante rendue publique :

« L'Assemblée des Electeurs de la Ville de Paris, déclare qu'Elle ne peut voir, sans la plus profonde douleur, quelques personnes entraînées par des mouvemens inconsidérés, ou cédant peut-être à des insinuations dangereuses, manifester des alarmes sur le bonheur public, dont s'occupe le meilleur & le plus chéri des Rois, & que l'Assemblée Nationale ne peut manquer de consolider pour jamais, si tous les Citoyens s'empressent d'y concourir par une conduite, dont la modération & l'amour de la paix doivent être la base. »

« En conséquence, l'Assemblée invite, au nom de la Patrie, tous les Chefs des Corporations, tous les Pères de Famille; en un mot, tous les François habitans de cette capitale, à porter et à répandre par-tout des sentimens de calme & d'union; enfin, à soutenir le caractère d'une grande Nation, si justement célèbre par son extrême amour & sa fidélité inviolable pour ses Rois. »

Signé, DELAVIGNE, Président; GARNIER, Secrétaire.

MÉMOIRE instructif remis de la part du ROI au Comité des subsistances des Etats-Généraux, par le Directeur-général des Finances.

Je ne puis rendre compte des soins que le Roi a pris, relativement aux subsistances, que depuis le moment de ma rentrée dans le Ministère, c'est-à-dire, depuis le 25 août 1788.

La libre exportation des grains avoit été établie par une loi enregistrée au mois de juin 1787;

cette loi avoit été généralement applaudie, & en conséquence l'on s'étoit livré au commerce des grains dans tout le royaume avec plus d'activité que jamais, & l'on avoit envoyé dans l'étranger une quantité considérable de grains. Cependant à mon arrivée dans le Ministère, je me hâtai de prendre des informations sur le produit de la récolte & sur les besoins des pays étrangers. Ces informations m'ayant donné de l'inquiétude, je proposai à Sa Majesté de défendre l'exportation des grains. On crut dans les premiers momens que ces dispositions tenoient aux opinions particulières du Ministre, parce que j'ai fait connoître en plusieurs occasions de quelle importance il est pour la France de veiller sans cesse sur les effets d'une exportation illimitée, & de ne se livrer à cet égard à aucun système exagéré. Quoi qu'il en soit, l'expérience a prouvé combien étoit convenable l'empressement que j'apportai à solliciter les ordres de Sa Majesté pour contenir & pour arrêter entièrement l'exportation des grains. Ce fut dans les premiers jours de septembre que je commençai à ordonner aux Fermier-généraux, de la part du Roi, d'arrêter à plusieurs frontières l'exportation des grains; & le sept du même mois Sa Majesté fit rendre un Arrêt de son Conseil, qui défendoit, d'une manière générale & absolue, la sortie des grains hors de son royaume.

Cependant de nouvelles notions générales sur l'étendue de la dernière récolte m'ayant fait craindre que son produit, joint aux réserves des anciens bleds, ne fût pas suffisant, Sa Majesté crut prudent d'exciter le commerce à faire venir des grains de l'étranger, & Sa Majesté, promit par un Arrêt de son Conseil, du 23 novembre dernier, une prime de quarante sous par quintal de farine, & de trente sous par quintal de bleds, sur toutes les quantités de ces denrées qui seroient importées.

Digitized by Google

des Etats-Unis d'Amérique dans l'un des ports du Royaume.

Cette prime n'avoit d'abord été annoncée que pour durer jusqu'à la fin de juin, afin de hâter les secours qui pourroient nous être destinés de cette contrée; mais le Roi, par son Arrêt du 20 avril dernier, a prolongé cet encouragement jusqu'au premier septembre prochain.

Sa Majesté, par son Arrêt du 11 janvier dernier, accorda de semblables encouragemens à l'importation des grains qui seroient envoyés en France de tous les pays de l'Europe, & les primes, fixées d'abord à quinze sous par quintal de froment, à douze par quintal de seigle, & à vingt sous par quintal de farine, ont été doublées par l'Arrêt du Conseil du Roi, du 20 avril dernier, & le terme en a été prolongé jusqu'au premier septembre : enfin, le Roi accorda par le même Arrêt une prime d'encouragemens pour l'introduction des orges, soit en grains, soit en farines.

Toutes ces primes ont été payées comptant dans les ports mêmes & à l'arrivée des navires. Cependant Sa Majesté, justement inquiète que le royaume ne reçût pas des secours équivalens à ses besoins, & l'expérience ayant instruit que peu de Négocians veulent se mêler du commerce des grains, lorsque les prix sont chers & fixent les inquiétudes du Peuple, Sa Majesté crut devoir s'assurer d'un approvisionnement extraordinaire, en faisant acheter dans l'étranger, de ses propres deniers & à ses périls & risques, une quantité considérable de bleds & de farines, & le Roi confia ces commissions aux Régisseurs des vivres de la guerre.

Ils ont été autorisés à faire des achats au dehors dès le mois de novembre, & depuis cette époque ils n'ont jamais été un moment dans l'inaction.

Digitized by Google

La commission pour les farines n'a été exécutée que jusqu'à la concurrence de quatre-vingt-dix mille sacs, parce qu'on n'a pu faire ces achats qu'en Angleterre; & dans le cours de ces opérations, le prix de la denrée est monté au terme où les lois du pays ne permettent plus l'exportation.

On n'a pas été arrêté de même dans les achats de bleds, parce qu'on a pu s'adresser dans plusieurs pays, en Hollande, à Hambourg, à Dantzick, en Irlande, & pendant quelque temps dans la Flandre Autrichienne.

Le Roi a employé son crédit & sa puissante intervention pour obtenir, malgré les défenses générales, une extraction particulière de la Sardaigne, de la Sicile & des Etats du Pape; ces bleds avoient d'abord été destinés pour la Provence & les autres parties méridionales de la France; mais Sa Majesté ayant été informée qu'on pouvoit s'y passer de ces secours, le Roi les fait venir au Havre & à Rouen; mais par un des malheurs qui semblent assaillir la France cette année, une conduite inattendue de la part des Algériens, jette l'alarme dans la Méditerranée, & intimide les Navigateurs.

Je vais donner maintenant un recensement des divers secours dus aux soins bienfaisans de S. M.

Secours arrivés en France pour le compte du Roi, à l'époque du premier juillet 1789.

	Quintaux.		Quintaux.
Farines.....	91343.	Bleds	673154.
Seigles.....	154113.	Orges....	53247.
Riz	5513.		

Chargemens faits dans différens ports de l'Europe, & attendus à chaque instant.

	Quintaux.		Quintaux.
Farines.....	5427.	Bleds.....	48794.
Seigles	6353.	Orges....	3689.
Riz			

Digitized by Google

Achats exécutés, & dont on n'a pas encore avis de l'expédition.

	Quintaux.		Quintaux.
Farines.....	1500.	Bleds.....	71614.
Seigles.....	21850.	Orges..............	
Riz.........	3850.		

Achats ordonnés, & dont on n'a pas encore avis de l'exécution.

	Quintaux.		Quintaux.
Farines.....	59500	Bleds.....	150280.
Seigles.....	38086.	Orges.............	
Riz.........	16150.		

TOTAL des secours arrivés ou attendus.. 1404463.

L'on remettra au Comité des subsistances des Etats-Généraux, la liste des vaisseaux qui ont apporté ces divers secours, avec la désignation des ports où ils ont été déchargés; on joindra à cette instruction tous les détails particuliers qui pourront être demandés par le Comité.

Il y a eu des ordres continuellement subsistans dans l'étranger, pour faire arriver des grains en France, & les seuls obstacles sont venus de l'impossibilité d'en acheter davantage, parce que les ressources mêmes des pays étrangers ont des bornes. Les nombreuses armées rassemblées dans le nord & sur les frontières de la Pologne, épuisent une grande partie du superflu qui vient à Dantzick, & qui se reverse ensuite à Amsterdam; & dans cette même année, véritablement malheureuse, non-seulement presque toutes les provinces de France ont été dans la détresse, mais l'Espagne & quelques autres pays de l'Europe ont éprouvé la même disette. Tels ont été cependant les efforts continuels de Sa Majesté, que les achats faits dans l'étranger par ses ordres &

Digitized by Google

pour son compte, s'éleveront à plus de vingt-cinq millions; ainsi le Roi, entraîné par l'importance de l'objet, s'est conduit dans la pénurie de ses finances comme il l'auroit fait avec la plus abondante richesse. On pourroit demander comment, en des circonstances si difficiles, le Roi a pu obtenir dans l'étranger le crédit nécessaire pour des opérations si étendues? ceux qui l'ont accordé peuvent seuls répondre pleinement & convenablement à cette question.

On doit faire observer qu'indépendamment de ces achats faits pour le compte du Roi, plusieurs villes ont fait venir des approvisionnemens de l'étranger, & que le Roi en a aidé quelques-unes de son trésor, & d'autres de son crédit.

Ce sont ces différens achats qui, réunis à ceux du commerce, ont fait baisser le prix des changes d'une manière si sensible, & qui obligent en ce moment à une fâcheuse exportation du numéraire.

On peut présager quels eussent été nos malheurs sans les secours dûs à la prévoyante sollicitude du Roi, puisque, malgré des secours & des encouragemens dont il n'y a pas d'exemple, la subsistance de la ville de Paris & des provinces qui l'environnent, est un objet journalier de sollicitude pour Sa Majesté.

Le Roi continue à faire les plus grands efforts pour obtenir dans tous les pays de l'Europe, le peu de secours qu'on peut en espérer encore; & l'on peut dire avec vérité que tous les moyens imaginables ont été mis en usage. Autrefois Paris étoit approvisionné non-seulement par le territoire de sa généralité, mais encore par le Soissonnois, la Picardie, la Champagne & la Bourgogne; & depuis plusieurs mois, à quelques secours près venus du Soissonnois, la capitale s'est trouvée dénuée de ses ressources ordinaires; & sans les secours venus de l'étranger pour le

Digitized by Google

compte de Sa Majesté, les plus grands malheurs auroient éclaté : cependant le Roi avec ces mêmes secours a fait passer des grains dans une multitude de marchés, & jusqu'à vingt & trente lieues de Paris, comme chacun en a maintenant connoissance ; enfin, après l'émeute de Reims, c'est de Paris même que sont partis des secours qu'on invoquoit comme instans. La ville de Caen, après le pillage arrivé dans cette ville, étoit à la veille de la famine, sans les promptes expéditions de grains que le Roi fit ordonner du Havre & de Rouen, à prendre sur les bleds que Sa Majesté avoit fait venir de l'étranger. C'est encore de Paris que sont partis quelques convois de farine pour calmer les inquiétudes de la ville d'Orléans. La ville de Lyon a été dans les plus grandes alarmes à l'époque où le Parlement de Bourgogne a défendu l'exportation des grains dans toute l'étendue de son ressort. Le Roi fit partir sur-le-champ quelques bleds de Marseille, & encouragea les Officiers municipaux à faire des efforts extraordinaires, en leur promettant de diminuer de son trésor royal la perte de ces opérations. C'est par des bleds tirés du Palatinat, que le Roi est venu au secours de la ville de Nancy. La ville de Rouen & d'autres le long de la Seine, ont participé aux secours du Roi. La Picardie a été aidée par Saint-Valery, le Languedoc par des envois faits à Toulouse ; toute la généralité d'Auch, celle de Bordeaux, celle de Montauban ont été pareillement secourues par des bleds étrangers achetés pour le compte de Sa Majesté. Je supprime l'énumération des lieux moins considérables qui ont reçu des preuves de la surveillance attentive du Roi. Mais c'est Paris, qui, dénué de ses ressources ordinaires & renfermant une population immense, a eu le plus de besoins & le plus de secours. Toutes les farines venues

Digitized by Google

d'Angleterre y ont été destinées; & quoique la pénurie de ses environs ait augmenté les demandes à la halle, tandis que l'introduction dans Paris par les marchands fariniers a été successivement réduite à cinq ou six cents sacs par jour, cependant le Roi a pu suffire à tout jusqu'à présent, mais avec une inquiétude continuelle, & Sa Majesté ne sera tranquille qu'au moment où la récolte des seigles aura procuré de nouvelles ressources. Ce seroit sans doute un malheur que d'être obligé de recourir en partie à cette sorte de grains jusqu'à la moisson des fromens; mais le Roi a dit que si la nécessité des circonstances obligeoit à se contenter, pendant quelque temps, d'un pain mêlé de seigle & de froment, il n'y en auroit que d'une même sorte & pour les riches & pour les pauvres, & que le même seroit servi sur sa table: peut-être nous mettrons-nous à l'abri de cette nécessité, & je l'espère; mais quand les hommes ont fait tout ce qui est en leur pouvoir, il ne reste plus qu'à se soumettre avec patience aux loix de la nécessité & aux décrets de la Providence; chaque jour on avance vers un temps plus heureux, & les alarmes de cette année serviront sans doute à faire sentir les inconvéniens d'un systême permanent de liberté complette pour l'exportation des grains.

J'aurois déjà proposé à Sa Majesté d'ordonner qu'on ne fît dans Paris qu'un seul Pain bis de pur froment, au moyen de quoi la quantité nécessaire pour trente jours d'approvisionnement auroit suffi à quarante; mais pendant long-temps ce sont des farines d'Angleterre qui ont suppléé aux besoins de la capitale, & les bleds extraits en grande partie de Pologne, & emmagasinés ensuite en Hollande, ayant fait un grand trajet de mer, ne sont pas aussi bons & aussi frais que des bleds nationaux, & je craindrois qu'en

les convertiſſant en farines bi'es, les habitans de Par's n'éprouvaſſent de deux manières une différence dans le pain auquel ils ſont accoutumés.

Quant à la circulation intérieure, elle a été conſtamment ordonnée & protégée par Sa Majeſté, & tous les Arrêts du Conſeil rendus depuis quelque temps ont confirmé cette ſage diſpoſition; mais le Parlement de Bourgogne, & enſuite à ſon imitation celui de Franche-Comté & celui de Nancy, ont défendu la ſortie des grains de l'étendue de leur reſſort. Les adminiſtrations particulières de quelques provinces, de pluſieurs villes et de pluſieurs diſtricts, ont adopté en partie les mêmes diſpoſitions, & elles ont été ſoutenues par l'effervescence du Peuple; en ſorte qu'on a été obligé d'employer beaucoup de précautions pour défendre la liberté de la circulation : il a fallu, pour la ſûreté des convois, placer des troupes le long de la Seine; il a fallu en diſperſer dans une infinité de marchés pour la tranquillité des Fermiers & des autres Marchands de grains; enfin, il a fallu être par-tout, tantôt avec des ſupplémens de bleds, tantôt avec des troupes & de la Maréchauſſée, afin de maintenir la tranquillité.

Les accaparemens ſont la première cauſe à laquelle la multitude attribue la cherté des grains, & en effet on a ſouvent eu lieu de ſe plaindre de la cupidité des ſpéculateurs; mais il eſt aiſé de juger qu'à une époque ſi peu éloignée des nouvelles moiſſons, à une époque où le prix de la denrée eſt exceſſif, & où les greniers abondans ne ſeroient pas en ſûreté, il eſt peu croyable qu'il y ait nulle part des réſerves importantes de bleds, & le réſultat des recherches faites par ordre du Roi, s'accorde avec ces vraiſemblances.

Il eſt une multitude de précautions & d'informations priſes par l'Adminiſtration, dont on n'a jamais eu connoiſſance, parce que les ménagemens

Digitized by Google

néceſſaires pour éloigner les inquiétudes, exigent à garder le ſecret de ſes propres peines; & le Roi ne permet la publicité de ce Mémoire, que parce que chacun eſt inſtruit maintenant de la ſituation des choſes.

La longueur & la rigueur du dernier hiver avoient déja exigé les ſoins les plus actifs de la part de Sa Majeſté; il a fallu faire de grandes dépenſes pour avoir une quantité de farines ſuffiſante pour nourrir Paris, parce que les moulins à eau, à cauſe de la gelée, & les moulins à vent, par le défaut de mouvement dans l'air, étoient la plupart ſans activité; & l'inquiétude a été ſi grande que le Roi crut de ſa prudence de faire conſtruire des moulins à bras, leſquels ſeuls auroient pu procurer les moutures indiſpenſables, ſi la gelée eût duré quelques jours de plus.

Je ne dois pas négliger de dire que le Roi a multiplié cette année les ſecours d'argent pour adoucir le ſort de la claſſe la plus indigente du peuple. Enfin, au milieu de la diſette & de la cherté, le Roi a fait tout ce qui étoit humainement poſſible & tout ce qu'on pouvoit eſpérer d'un Monarque & d'un Père. Le pain, déja fort cher à Paris, ſeroit conſidérablement monté de prix, ſans les indemnités que le Roi a accordées aux Boulangers & qu'il continue de leur payer. Le Roi, de plus, ſoit à Paris, ſoit dans d'autres lieux, a fait vendre les bleds qu'il a tirés de l'étranger à des prix qui lui occaſionnent une perte immenſe, & ces ventes ont contribué à modérer les prétentions des autres vendeurs. Les actes de la bienfaiſance du Roi, dans ces malheureuſes circonſtances, ſont innombrables; mais j'en ai dit aſſez, je penſe, pour exciter la reconnoiſſance envers Sa Majeſté: ce ſont les Miniſtres, témoins de ſes tendres ſollicitudes pour le ſort de ſes Peuples, qui reconnoiſſent le plus ſenſiblement

Digitized by Google

combien il est digne de leur amour, & ce sont eux encore qui le voient avec douleur agité par des peines de tout genre, tandis qu'aucun Prince, par la conscience de ses bonnes intentions, n'eût eu plus de droits à jouir de cette tranquillité d'ame sans laquelle il n'est point de bonheur.

LETTRE AU RÉDACTEUR.

La Société Royale d'Agriculture me charge, Messieurs, de vous engager à vouloir bien insérer dans votre Journal l'avis suivant, qui intéresse particulièrement les Cultivateurs.

La rareté des grains ayant eu lieu cette année dans toutes les Provinces du Royaume, il est à craindre que quelques Cultivateurs n'attendent pas que les bleds soient suffisamment mûrs pour les récolter, ou qu'on ne les emploie avant leur entière maturité. Dans l'un & l'autre cas, particulièrement lorsque la saison est froide & humide, les grains se broyent difficilement, ils engrappent les meules & engraissent les blutteaux, ils donnent une farine qui n'est pas de garde, dont la pâte est molle, d'où il résulte un pain compact, fade, moins nourrissant, & qui peut dans plusieurs cas produire de mauvais effets. Pour prévenir ces inconvéniens, il suffit d'enlever aux grains leur excès d'humidité, soit en les laissant quelques jours exposés au soleil, soit en les passant au four après que le pain en a été retiré. On a soin encore d'employer pour faire le pain, un levain plus abondant, & sur-tout le sel dans les endroits où la modicité du prix facilite l'usage de cette denrée. Ces moyens sont connus dans plusieurs cantons ; mais la Société Royale, persuadée qu'un trop grand nombre de Cultivateurs, ou les ignorent, ou négligent de les employer, croit devoir, dans le moment actuel, les faire connoître aux uns, & en rappeler particulièrement l'usage aux autres. BROUSSONET,

Secrétaire perpétuel de la Société Royale d'Agriculture.

Digitized by Google

« La nuit du 20 au 21 du mois dernier, il » éclata dans le bourg de Sénectère, Election de » Clermont-Ferrand, Province d'Auvergne, un » incendie qui, malgré tous les secours, au succès » desquels un violent ouragan s'opposa, réduisit » en cendres 60 maisons, avec tout ce qu'elles » contenoient. Les infortunés habitans ont tout » perdu, meubles, hardes, vêtemens, provisions » de toute espèce, bestiaux ; ils n'ont pu rien » sauver absolument. Un jeune homme a péri dans » les flammes, plusieurs autres ont été blessés, » & le bourg est actuellement réduit à 12 habi- » tations. Les infortunés qui ont tout perdu, qui » sont sans habits, sans asyles, dépourvus de » toute autre subsistance que celle que leur four- » nit la charité, & des moyens nécessaires pour » reconstruire leurs maisons & travailler leurs » terres, ont des droits à la bienfaisance & à » l'humanité ; ils réclament l'une & l'autre. Les » personnes qui voudront bien leur fournir les » secours dont ils ont un si pressant besoin, sont » priées de les adresser aux Curés des Paroisses de » Notre-Dame-du-Pont & de Saint-Pierre, à » Clermont-Ferrand ; & à Paris, à M. *Dosfant*, » Notaire, rue de l'Arbre-sec, ou à M. *Charpen-* » *tier*, son principal Clerc. »

ERRATA.

Fautes essentielles à corriger dans le N°. *précéd.*

P. 39, *au lieu de*, lois qui peuvent se passer de la Sanction du Roi ; *lisez*, lois qui NE peuvent se passer de la Sanction du Roi.

P. 51, *au lieu de*, l'Assemblée, dont le plus grand nombre étoient encore absens, *lisez*, dont le plus grand nombre *des Membres* étoit encore absens.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX.

Réflexions *ou* Sentences & Maximes morales du Duc de la Rochefoucault, avec des Observations de M. l'Abbé Brotier, *in*-8. Mérigot, quai des Augustins.

Mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome 50, *in*-8. Cuchet, rue Serpente.

Causes célèbres; par M Richer, tomes XXI & XXII, 2 vol. *in*-12, fin de l'Ouvrage; Nyon aîné & fils, rue du Jardinet.

Dictionnaire historique d'une Société de Gens de Lettres, 9 vol. *in*-8. les mêmes.

Histoire de France avant Clovis, &c. enrichie de Médailles, 2 vol. *in*-12. & 1 vol. *in*-4. les mêmes.

Manuel du Chrétien, &c. *in*-18. veuve Desaint, rue du Foin.

Bible de Sacy, Nouveau Testament, *in*-8. tome VIII; Desprez, rue St. Jacques.

Taxe personnelle & unique, *in*-8.

Profession de foi Nationale, *in*-8. Moutard, rue des Mathurins.

L'Art de peindre; par M. Renou, *in*-8. Didot jeune, quai des August.

Poésies diverses de M. de la Montaigne, *in*-8. Knapen fils, pont St. Michel.

Relation d'une expédition à la Baie de Botanique, *in*-8. le même.

Observations sur le Réglement concernant les preuves de Noblesse pour entrer au service, *in*-8. le même.

L'Année Chrétienne, *ou* Précis de la Vie des Saints; par M. l'Abbé Balthasar, *in*-12; Varin, rue du Petit-Pont, n°. 22. Prix, 2 liv. 8 sols br. & 3 liv. rel.

Sermons pour tous les Dimanches & Fêtes de l'année; par le P. Richard, 4 vol. *in*-12; Onfroy, rue Saint-Victor.

Résultat des Etats-Gé-

Digitized by Google

néraux, *in*-8. Lami, quai des Augustins.

La Guirlande de Julie, offerte à M^lle^. de Rambouillet; par le Marquis de Montausier, *in*-8. Didot, quai des Aug.

Repos du Souverain, vœu de la Nation, *in*-4.

Impôt général, désiré par tous les Ordres de l'Etat, *in*-8. Didot, rue Dauphine.

Accord de la Monarchie & de la Liberté; Cussac, au Palais-Royal.

Méditations sur les principaux Dogmes & Mystères de la Religion, 2 vol. *in*-12; Prévost, rue de la Harpe.

Bible de Carrières, en latin & en françois, *in*-12; tomes VII & VIII; le même.

GRAVURES.

Trait d'humanité de M^gr^. le Duc d'Orléans; par M. Patas, porte St. Jacques.

MUSIQUE.

Nouveaux Recueils pour une clarinette seule; Bignon, place du Louvre.

Le prix de l'abonnement est de *trente livres* pour Paris; *trente deux liv.* pour la Province. Il faut affranchir le port de l'argent & de la lettre, & joindre à cette dernière le reçu du Directeur des Postes. On souscrit hôtel de Thou, rue des Poitevins. On s'adressera au sieur Guyn, Directeur du Bureau du Mercure.

DO NOT CIRCULATE

Digitized by Google